



32e séance du Conseil général

Législature 2016-2020

Mardi 4 février 2020 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Monique Gagnebin (PS)

Trente-six Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Bärtschi Francis, Belo Maria, Borel Pierre-Alain, Bosshart Nicole, Boukhris Karim, Brechbühler Thierry, Brossard Carmen, Bühler Pascal, Christen Jean-Denis, Curty Sarah, Erard Monique, Erard Nathan, Erard Sven, Favre Andy, Fivaz Blaise, Frutschi Marc, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Haldimann Cédric, Jeandroz Françoise, Jobin Patrick, Lalive Jean-Emmanuel, Lièvre Assamoi Rose, Locatelli Silvia, Méreaux Sylviane, Morel Yves, Moser Claude-André, Othenin-Girard Michael, Perret François, Roulet Paola, Schafroth Marc, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Ummel Christophe, Vaucher Alain, Vaucher Frédéric

Excusé(e)s : Cassard Christian, Fatton Marc, Favre Lionel, Surdez Daniel

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Les procès-verbaux des séances N° 28 et 29 sont adoptés à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Bonsoir Mesdames et Messieurs, je tiens à vous souhaiter la bienvenue à cette 32^e séance du Conseil général et la première de l'année 2020. J'espère que vous êtes bien entrés dans cette première décennie, bourrés de pleins de résolution et surtout prêtes et prêts à travailler de manière positive et constructive.

En préambule, je tiens à vous informer avoir reçu un courrier de Monsieur Oguzhan Can nous informant de sa démission du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds ainsi que des diverses commissions dont il faisait partie. Suite à ce courrier, Madame Sylviane Méreaux, première des viennent-ensuite de la liste PS, a accepté de prendre cette fonction de Conseillère générale. Madame Méreaux est présente dans la salle et je la salue bien cordialement.

APPLAUDISSEMENTS

Je vous signale également avoir reçu la démission de Monsieur Hughes Chantraine, qui n'a par contre pas encore pu être remplacé ni au Conseil général ni dans les commissions.

32e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 4 février 2020 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption des procès-verbaux des 28^e et 29^e séances du Conseil général des 26 septembre et 29 octobre 2019.
2. Election d'un membre du PS à la Commission financière, en remplacement de M. Oguzhan Can, démissionnaire.
3. Election d'un membre du PS à la Commission intercommunale La Chaux-de-Fonds – Le Locle, en remplacement de M. Oguzhan Can, démissionnaire.
4. Motion du groupe POP intitulée "Halte aux plastiques", déposée lors de la séance du 29 octobre 2019 et non développée (*texte suit*) (report de la séance du 28 novembre 2019).

L'amendement du PLR, déposé lors de la séance du 28 novembre, sera traité sous ce point.

5. Motion des groupes Verts et POP intitulée "Pour un développement urbain qui s'articule autour des mobilités douces (la marche, le vélo) et des transports publics", déposée lors de la séance du 29 octobre 2019 et non développée (*texte suit*) (report de la séance du 28 novembre 2019).

L'amendement du Conseil communal, déposé lors de la séance du 28 novembre, sera traité sous ce point.

6. Projet d'arrêté du groupe PS sur le règlement général du Conseil général déposé lors de la séance du 28 novembre 2019 et non développée (*texte suit*).

7. Projet d'arrêté des groupes POP, UDC et PS sur le coefficient fiscal, déposé lors de la séance du 28 novembre 2019 et non développé (*texte suit*).
8. Motion du PS et du POP intitulée "Harcèlement de rue : agissons !", déposée lors de la séance du 28 novembre 2019 et non développée (*texte suit*).

Monique Gagnebin
présidente du Conseil général

Objets déposés

Arrêté urgent du Conseil communal

Le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,

vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC) du 20 août 2014,

vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 10 décembre 2015,

arrête :

Article premier.-

¹La cotisation à l'assurance perte de gain en cas de maladie est répartie paritairement entre les employés et l'employeur pour le personnel communal couvert par cette assurance.

²Pour 2020, la répartition de la cotisation est exceptionnellement modifiée et sera de 80% à charge de l'employeur et 20% à charge des employés.

Article 2.-

Un crédit supplémentaire d'exploitation de CHF 350'000.- est accordé au Conseil communal pour 2020 pour la prise en charge de l'augmentation de la cotisation à l'assurance perte de gain en cas de maladie.

Article 3.-

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Article 4.-

Le présent arrêté entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2020

La Chaux-de-Fonds, le 4 février 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Monique Gagnebin

La secrétaire

Françoise Jeandroz

Interpellation urgente interpartis concernant la situation de l'aide sociale

Le 9 janvier 2020, la Une du journal régional titrait : "Services sociaux : l'incroyable gâchis". Cet article fait un portrait au vitriol du Service de l'Action sociale et de sa gestion.

L'article parle de perte financière liée au fonctionnement du service qui se compterait en millions de francs, d'un service géré à la soixante-huitarde jusqu'à l'arrivée du chef de service en 2017 – mais qui a désormais quitté son poste – de collaboratrices et collaborateurs épuisé·e·s avec un nombre important de démissions qui complique la continuité dans la gestion des dossiers ainsi que d'une formation déficiente des assistantes et assistants sociaux.

Bref, cet article dresse le portrait quasi-cataclysmique d'un Service pourtant extrêmement sensible, l'Action sociale.

Tous ces éléments expliquent cette interpellation interpartis déposée pour obtenir, de la part de notre Exécutif, des réponses quant à la situation réelle du Service et des éclaircissements quant à ces dysfonctionnements annoncés à si grands fracas car, si le Conseil communal a pris la peine de s'entretenir avec les collaborateurs du Service, puis avec la Commission de l'action sociale et même avec la Commission financière du Conseil général, la population reste peu voire mal informée des difficultés traversées par l'institution.

La période trouble que traversent les Services sociaux ne remonte évidemment pas à cette seule législature, comme cela a d'ailleurs été exprimé le 22 janvier par le Conseil d'État au Grand Conseil. Tout s'est pourtant emballé récemment.

Nous demandons donc au Conseil communal, qui a probablement hérité d'une situation antérieure dégradée, de retracer l'historique des problèmes rencontrés par le Service de l'Action sociale depuis la constitution du GSR, de nous dire pourquoi il n'a pu agir avant et comment il compte recouvrer la confiance de la population et des autorités cantonales dans ce dossier.

Nous souhaitons, si le Conseil communal a déjà réalisé l'analyse des erreurs qui ont pu être commises, connaître les conséquences humaines autant que financières dues aux difficultés rencontrées à l'Action sociale. Notre Exécutif sait-il s'il y a eu des pertes comme l'article le laisse entendre et, si oui, sont-elles dans des proportions aussi monstrueuses que les journalistes le laissent croire ?

Si tel n'est pas le cas, sera-t-il possible de réaliser rapidement une estimation ?

Mais surtout : Comment compte-t-il agir pour remédier aux dérives constatées et éviter qu'à l'avenir de telles difficultés dans le suivi des dossiers des bénéficiaires ne surviennent ?

Convaincu·e·s que le Service est voué à retrouver une certaine sérénité, nous aimerions donc que soient exposées les mesures qui sont et seront prises par le Conseil communal pour remédier à la situation. Nous aimerions être assuré·e·s de l'égalité de traitement garantie aux bénéficiaires.

Nous aimerions enfin être persuadé·e·s que tout sera mis en œuvre pour permettre au personnel de repartir sur les bonnes bases.

Pour faire le point avec le plus de transparence, nous demandons au Conseil communal quand et comment il sera possible de rendre public l'audit qui a eu lieu.

C'est donc très soucieux de l'avenir de ce Service sensible et d'une image de la Ville salie par l'article que l'ensemble des groupes du Conseil général attendent de faire le point sur les différentes responsabilités et les conséquences ainsi que des réponses claires et précises sur l'historique du Service et sur les mesures prises pour qu'il puisse revenir à un fonctionnement acceptable.

Pour le POP : Julien Gressot

Pour l'UDC : Marc Schafroth

Pour le PLR : Christophe Ummel

Pour le PS : Patrick Jobin

Pour les Verts : Monique Erard

Pour le PDC : Blaise Fivaz

Interpellation urgente du groupe PS**Communication du Conseil communal, dérapage "incon·troll·é" !**

Madame la Présidente
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes convaincus que, dans notre situation de perte de population, nous devons mettre des moyens à disposition du Conseil communal pour investir sur l'avenir au travers d'une véritable stratégie de mise en valeur de la Ville afin non seulement d'attirer de nouveaux contribuables mais également de garder les habitants actuels et leur descendance.

Nous sommes également convaincus que le succès de cette démarche est intimement lié à l'emploi puisque notre chère Ville a toujours subi des fluctuations de populations liées à la santé de notre économie, c'est pourquoi nous souhaitons que le projet de domiciliation soit mené en coordination avec la création d'un vrai Service de l'économie qui fasse le lien avec les entreprises et leurs besoins.

Par contre, comme une énorme majorité de la population, nous sommes choqués que la Ville se "trolle" elle-même et nous ne partageons pas du tout la forme choisie par le Conseil communal pour attirer l'attention. Nous avons beau y mettre notre plus grande volonté, nous n'arrivons pas à comprendre le lien entre un buzz raté sur les réseaux sociaux et une stratégie de domiciliation à long terme, ni à mesurer la disproportion entre les montants articulés qui auraient déjà été dépensés et le budget alloué pour l'ensemble de l'année et du projet.

Selon la presse et les déclarations du président de la Ville et de la Conseillère communale en charge du projet de domiciliation et du Service de l'économie, l'action de communication du Conseil communal a déjà coûté plusieurs dizaines de milliers de francs dépensés à l'extérieur de la Ville, sans concertation avec les acteurs locaux de la communication, de la culture et des autres milieux associatifs, pour un résultat qui laisse notre groupe, comme une partie de la population, profondément blessé et dans l'incompréhension.

Il est donc urgent que le Conseil communal réponde clairement aux questions suivantes :

- Où en est le mandat ? Va-t-il se poursuivre ? Et avec qui ?
- Qu'entend-il entreprendre pour réparer les dégâts d'image causés ?

- Combien ce mandat a-t-il coûté jusqu'à maintenant et quelle somme est encore engagée ?
- Qu'est-ce qu'il entend faire du reste de la ligne budgétaire de CHF 150'000.- votée au budget 2020 ?
- Une stratégie de domiciliation et de développement d'un Service de l'économie sont-ils en cours ?

Merci pour votre attention et pour vos réponses.

Pour le groupe PS : Patrick Jobin

Interpellation UDC frappée de la clause d'urgence

Attention, le Troll va encore frapper !

Si, sur le fond, nous comprenons la démarche : faire un grand buzz médiatique afin d'attirer l'attention et ainsi pouvoir mieux transmettre les faits positifs de notre campagne..., le groupe UDC n'en comprend pas vraiment la forme.

En effet, alors que nous avons en Ville d'excellents spécialistes en communication, on va mandater une agence extérieure. Celle-ci pond un projet que l'on peut assez facilement qualifier, certes de "décalé", mais relativement médiocre.

Si l'effet de surprise a été total, nous en convenons volontiers..., l'effet d'appel ne nous semble pas avoir été suivi, car nous n'avons trouvé, dans cette campagne, pas la moindre transmission d'éléments intéressants ni attirants pour notre Ville !

À notre sens, – et bien sûr, avec une campagne de communication aussi difficilement cernable, on peut aisément se tromper ... – cette campagne visait vraisemblablement à promouvoir la Ville de La Chaux-de-Fonds auprès de futurs prochains citoyens, par une approche drôle et rigolote, Nous avons peur de les avoir, bien au contraire, fait fuir !

Le but d'être drôle et rigolo a été atteint, c'est certain, car une petite partie de la population de la Ville s'est amusée des aventures du Troll pirate, mais surtout, l'ensemble de la Suisse s'est bien bidonné sur notre dos ! C'est donc le seul fait à retenir : un dégât d'image supplémentaire, en jetant l'argent par la fenêtre !

Quant à la promotion de notre Cité, le groupe UDC a clairement et fort malheureusement l'impression que c'est un loupé grave !

Les questions qui doivent se poser maintenant sont les suivantes :

- Pourquoi aller chercher du mauvais ailleurs, quand il y a des bons chez nous ?

- Pourquoi dépenser CHF 90'000,- dans une campagne vouée à l'échec, alors que les finances de la Ville sont au plus mal et que le Conseil général s'y oppose ?

- Le Conseil communal va-t-il continuer avec l'agence de communication vaudoise ou, au contraire, exiger un remboursement de tout ou partie de la facture ?

- La ligne budgétaire de CHF 150'000,- prévue pour une campagne de domiciliation, confiée par mandat externe contre la volonté du Conseil général (...), va-t-elle être dépensée de la même manière ?

Merci au Conseil communal pour ses réponses.

Pour le groupe UDC : Andy Favre, Marc Schaftroth; Thierry Brechbühler

Interpellation urgente du groupe PLR au Conseil général

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Parmi les grands défis que nous devons relever pour cette prochaine décade, il y a l'augmentation de notre population.

Nous pouvons faire une promotion traditionnelle pour attirer de nouveaux habitants :

- ✓ En allant à la foire du Valais à Martigny ;
- ✓ En tenant un stand à la Rue de Bourg à Lausanne, à la Rue du Rhône à Genève ;
- ✓ En jouant des coudes pour être la Ville invitée d'honneur au Marché Concours de Saignelégier ;
- ✓ En défilant à la Braderie d'Yverdon-les-Bains ou à la Olma de Saint-Gall ;
- ✓ En participant à la Foire Comtoise de Besançon ;
- ✓ En faisant des campagnes dans les cinémas.

Un tel programme va demander un budget de plus de CHF 1 million. Il prendra au moins une année et les retombées en termes de nouveaux habitants seront faibles.

Les gens que nous toucherons repartiront avec des flyers, des calendriers, des photos, voire des vidéos sur des clés USB. En un mot, tout une série de supports traditionnels vantant les atouts de notre belle Ville, mais ils auront toujours en arrière-pensée tous les clichés éculés que nous traînons et qui nous ont été accrochés, bien sûr à tort, par des gens qui n'ont pas pris le temps de connaître et aimer notre Ville improbable, perchée, contre-nature, à 1'000 mètres d'altitude.

Mais il faut être réaliste, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nous sommes devant une urgence urbanistique et nous n'avons pas le temps, ni l'argent, pour passer par des outils conventionnels qui sont certainement "propres en ordre" comme l'on dit en Helvétie, mais trop peu efficaces devant la situation actuelle.

Il faut prendre des moyens non conventionnels, rapides, bon marché et efficaces pour attirer l'attention et éveiller l'intérêt des gens susceptibles de venir s'installer en Ville de la Chaux-de-Fonds. En un mot, les potentiels nouveaux arrivants que nous voulons toucher.

Le Conseil communal s'est rendu compte de cette urgence urbanistique. Ses mesures sont hors des sentiers battus et elles ont aussi battu des records avec plus de 170'000 personnes, en moins de 70 heures, qui se sont intéressées, qui sont venues voir, qui ont échangé et qui ont pu se faire une opinion sur notre belle Ville.

Déjà l'année passée, les médias nous ont aidés à changer la façon dont les gens en Suisse perçoivent La Chaux-de-Fonds en investissant une année de temps de deux cinéastes pour faire un film intitulé "Ville cherche héro".

Dans toute la Suisse romande, et même au-delà, les gens découvraient une ville où il fait bon vivre. Où il y a une proximité de la nature, des commodités, des écoles, une diversité dans la culture, les sports, et également un potentiel intéressant de places de travail.

Les gens étaient surpris et touchés. Leurs témoignages sont éloquents. Mais rapidement ils ont eu une certaine retenue car les clichés réapparaissent :

"Ça a l'air beau mais bon il y a six mois d'hiver et six mois d'impôts ! il ne se passe jamais rien dans cette ville perdue là-haut ! Il n'y a pas de vie nocturne !" Et j'en passe.

Pour "tordre le cou" à ces clichés, marginaliser ces détracteurs et enfin pouvoir parler de notre Ville en bien, en étant fiers de vivre ici, il fallait casser les codes et déranger les gens.

Le Conseil communal s'est lancé à l'eau. On peut, c'est le droit de chacun, ne pas apprécier l'un ou l'autre élément de l'action, mais c'est fait. Et, par exemple, la qualité, au sens large, du film est là. Le plus important est de ne pas perdre l'objectif et de continuer en tirant les enseignements sur ce qui a déjà été fait.

Nous devons maintenant tous, Autorités locales, Législatif et Exécutif, Citoyennes et Citoyens, prendre avec nous les outils qui ont été mis à notre disposition, notamment le film, et nous devons tous être des ambassadeurs. Nous devons parler dans nos cercles de connaissances qui sont hors de la Ville, parler sans le complexe que nous avons trop souvent car on nous rétorquait immédiatement dès que l'on parlait en bien de notre Ville : "Ouais mais j'peux pas monter en juin j'ai rangé mes chaînes..."

Cette campagne a été comme une thérapie pour que les gens arrêtent de voir notre Ville de façon négative. Celui hors de nos murs qui aura encore ce réflexe sera immédiatement minorisé et vu comme quelqu'un qui ne suit pas l'air du temps.

La Confédération et les Autorités fédérales croient en nous ; elles nous ont alloué CHF 2 milliards pour nos infrastructures ferroviaires et routières. Cette nouvelle décade sera riche en développements. Notre attractivité va croître dès les travaux commencés.

À nous tous ensemble, rassemblons-nous devant l'urgence urbanistique, parlons partout en bien de notre Ville, soyons les ambassadeurs du renouveau en attirant des nouveaux habitants qui viendront partager les plaisirs et les joies de vivre dans cette belle ville.

Le groupe PLR demande au Conseil communal de déployer les prochaines phases de cet investissement important qui va amener le renouveau dans notre Ville, ceci sans délai et sans faillir. L'urgence est là.

Bienvenue chez Les Tchaux.

Merci de votre attention.

Pour le groupe PLR : Christophe Ummel, Sarah Curty, Marc Frutschi, Cédric Haldimann

Interpellation UDC frappée de la clause d'urgence

ARESA – Aéroport Recherche Employés Sans Avenir

L'Aéroport des Eplatures est dans le viseur de l'OFAC... !

Avec les déboires successifs rencontrés sur notre Aéroport, cette nouvelle, si elle frappe durement les esprits, n'est pas une surprise... malheureusement !

La liste est longue des péripéties qui entachent profondément la société ARESA et nous nous demandons si la présidente du Conseil d'administration ne cherche pas à, tout simplement, faire fermer l'Aéroport de La Chaux de Fonds.

Le groupe UDC, comme bien d'autres personnes en Ville, s'inquiète de ce qui se passe dans cet Aéroport cantonal.

En effet, celui-ci ferme entre Noël et Nouvel An, ce qui n'est probablement pas normal pour un Aéroport reconnu par l'OFAC. En cas de chute de neige, il n'est plus dégagé comme il le devrait et les avions ne peuvent souvent pas décoller ou atterrir avant la fin de la matinée. Ceci se traduit par une augmentation des jours de fermeture et des restrictions d'horaires. De plus, les normes de sécurité ne sont pas systématiquement respectées, en lien notamment avec le poids de certains aéronefs qui dépasse la limite maximale autorisée.

Enfin, la comptable quitte le navire comme d'ailleurs les contrôleurs aériens, dont l'équipe est actuellement insuffisante pour assurer l'exploitation selon la concession fédérale !

De plus, les épisodes du feuilleton dramatique sur l'engagement/renvoi du directeur commencent à interroger jusque dans les plus hautes instances fédérales.

Il nous apparait en outre que les taxes d'aéroport ont considérablement augmenté, rendant notre piste bien moins attractive que d'autres.

Le restaurateur a été remercié, et n'a pas été remplacé... Qu'advient-il des locaux ? Un terminal international pour quelques voyageurs seulement ?

Toutes ces situations successives ont amené une diminution conséquente du trafic et donc des revenus de la société. Nous savons que plusieurs clients importants ont délocalisé leurs avions vers des aéroports plus accueillants. Si tant est qu'ils n'ont pas été poussés par la petite porte.

Nous demandons au Conseil communal qu'il nous rende des comptes !

Pour le groupe UDC : Thierry Brechbühler, Marc Schafroth

Interpellation urgente interpartis (POP, PS, Verts) au sujet de l'Aéroport de La Chaux-de-Fonds, ARESA

Dans ArcInfo du samedi 18 janvier 2020, on pouvait lire, sous le titre "Chambardements à l'aéroport", que le directeur de l'Aéroport s'était fait dégrader et que, dès fin janvier, il redeviendra simple contrôleur aérien. Des employés, quant à eux, faisaient part de leurs inquiétudes quant à l'avenir de l'Aéroport chaux-de-fonnier.

Ce matin 4 février, dans l'émission radiophonique La Matinale de la RTS à 7h, on apprenait que l'Aéroport régional de La Chaux-de-Fonds est dans le viseur de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) car l'organe de surveillance s'inquiète du respect des normes légales, après l'annonce de démissions de contrôleurs aériens et du statut incertain du directeur.

Madame Morel, pourriez-vous s'il vous plaît nous donner des informations sur ce qui se passe à ARESA, comme vous l'avez mentionné ce matin lors de l'interview donné à Ludovic Rocchi, journaliste à la RTS ?

Avez-vous engagé un nouveau directeur conformément aux directives de l'OFAC ? Ou un chef aéroportuaire comme mentionné dans l'article d'ArcInfo ?

Est-ce que l'Aéroport va simplement être fermé quelques jours par semaine par manque de personnel ?

Le statut de l'Aéroport est-il en danger ? Qu'en est-il des subventions fédérales ?

D'importants roulements de personnel ont lieu et un audit RH aurait été fait ou demandé ? Pouvons avoir des éclaircissements à ce sujet ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Pour le groupe POP : Marina Schneeberger

Pour le groupe PS : Michael Othenin-Girard

Pour les Vert·e·s : Monique Erard

Interpellation urgente interpartis – Perte sèche pour l'emploi

Nous apprenions dans la presse la semaine passée, le choix de TAG Heuer de transférer 67 postes de travail en terre vaudoise et, bien que nous ayons pu lire ou entendre la position du Conseil d'État sur cette triste nouvelle dans la presse, la Ville de La Chaux-de-Fonds est restée plutôt... discrète.

Le Conseil communal, peut-il nous apporter quelques précisions sur le déroulement de cette affaire ?

À savoir ;

- Depuis quand le Conseil communal est-il au courant de la perte de ces 67 emplois pour notre Ville ?*
- Quelles propositions ont été faites pour préserver ces emplois à La Chaux-de-Fonds ?*
- Quels contacts ont été pris avant et après le choix de TAG Heuer ?*
- Y a-t-il d'autres entreprises qui entretiennent les mêmes réflexions que TAG Heuer ?*
- Quelle mesure compte prendre le Conseil communal pour éviter que d'autres entreprises suivent le même chemin ?*

Pour le groupe PS : Michael Othenin-Girard

Pour le groupe POP : Julien Gressot

Pour le groupe PDC : Blaise Fivaz

Pour le groupe des Verts : Monique Erard

Interpellation urgente sur la campagne de communication de la Ville

Suite à la campagne de communication de la Ville, le POP s'inquiète de cette démarche et se demande si le Conseil communal aura la délicatesse de mandater des boîtes locales et acteurs locaux pour les prochaines étapes de la campagne ?

Pour le groupe POP : Julien Gressot

Projet de résolution du groupe PLR**Projet éolien du Crêt-Meuron**

Aujourd'hui, plus personne ne peut ignorer l'urgence de lutter contre le réchauffement climatique. Il nous incombe de prendre de nouvelles dispositions mais avant tout de mettre en œuvre les décisions déjà prises.

L'abandon du nucléaire, le développement de la mobilité électrique ainsi que l'installation de pompe à chaleur obligent la Suisse à importer de plus en plus d'électricité. Le courant importé est, selon une étude, "chargé" de 438g de CO₂ par Kwh contre 26g pour l'électricité d'origine éolienne indigène. Un retard, voire un abandon d'un projet éolien, a donc un impact direct considérable sur notre contribution au réchauffement climatique.

Le parc éolien du Crêt-Meuron s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique fédérale et cantonale. Le développement d'un projet sur le site du Crêt-Meuron est le résultat d'un consensus entre promoteur et milieu de l'environnement. En effet, la région de la Vue-des-Alpes est déjà fortement marquée par les activités humaines.

Les oppositions au projet ont été rejetées par le Tribunal fédéral en 2007. Par la suite, le concept éolien cantonal, qui limite à cinq sites l'implantation d'éoliennes dans le Canton, a été approuvé par le peuple neuchâtelois en mai 2014.

Les éoliennes du Crêt-Meuron n'entrent pas en conflit avec l'inscription de la Ville au patrimoine mondial de l'UNESCO car elles se situent à l'extérieur de la zone tampon du périmètre. Elles seront visibles depuis certains endroits de la Ville au même titre que celles du Mont-Soleil. D'autres sites UNESCO sont voisins de parcs éoliens et les trois éoliennes de l'Entlebuch sont même à l'intérieur de la réserve biosphère de l'UNESCO.

L'exemple de Mont-Crosin prouve que la présence d'éoliennes est un atout bien plus qu'une entrave au développement du tourisme vert. Les promoteurs du projet sont prêts à faire des concessions pour permettre la pratique du ski de fond entre la Vue-des-Alpes et les Neigeux. Seul trois kilomètres de piste ne pourront plus être tracés.

Afin de ne pas freiner le développement des énergies renouvelables, le Conseil communal est prié de retirer son opposition au projet éolien du Crêt-Meuron.

Pour le PLR : Marc Frutschi, Cédric Haldimann, Christophe Ummel, Alain Vaucher, Sarah Curty

Amendement du groupe socialiste à la motion déposée par les groupes Verts et POP "Pour un développement urbain qui s'articule autour des mobilités douces (la marche, le vélo) et des transports publics"

Le Conseil Communal est prié, d'une part, d'étudier les mesures, actions et incitations nécessaires afin de stabiliser le volume de trafic motorisé individuel jusqu'à l'ouverture complète de la H18 et, d'autre part, de proposer des objectifs réalistes de réduction du trafic dès la mise en service complète de la H18, puis de la liaison RER entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.

Pour le groupe socialiste : Pierre-Alain Borel

Amendement du PS**Modification de l'élection du Conseil communal en cas de vacance – projet d'arrêté du Conseil général déposé par le groupe socialiste - amendé****LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

arrête:

Article premier.- Le règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds du 2 juillet 2019 est modifié comme suit :

Art. 95 (nouvelle version annule et remplace la précédente)

¹En cas de vacance de siège pendant la période de législature, il est procédé à une élection complémentaire dans un délai de six mois selon le système à la proportionnelle.

²Le remplaçant est élu pour la fin de la période législature.

Art. 2

~~Le présent arrêté est soumis au référendum obligatoire et à la sanction du Conseil d'Etat.~~

Art. 32

~~1Les modifications entrent en vigueur au début de la législature 2024-2028. dès la sanction du Conseil d'Etat.~~

~~2Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.~~

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Monique Gagnebin

La secrétaire

Françoise Jeandroz

Pour le groupe socialiste : Silvia Locatelli

Motion amendée du PS et du POP**Harcèlement de rue : agissons !**

Sifflements, remarques insistantes voire dégradantes dans certains cas, insultes et poursuites dans d'autres, le harcèlement de rue peut certes prendre des formes multiples selon le moment, l'auteur ou le profil de la personne qui en est victime. Mais dans tous les cas, il constitue une forme de violence et d'atteinte à la personne qui est encore trop souvent sous-estimée si ce n'est ignorée.

Veiller au bien-être de la collectivité c'est aussi garantir que tous les membres de celle-ci puissent évoluer librement dans l'espace public.

La forme de harcèlement de rue la plus répandue est celle subie par les femmes au quotidien, que les auteurs en soient conscients ou non. En 2016, une étude menée à Lausanne démontrait que 72 % des femmes de 15 à 25 ans avaient été harcelées au moins une fois dans les douze mois précédents.

La Ville de La Chaux-de-Fonds n'échappe pas au fléau évoqué ci-dessus. Cependant, alors que c'est l'une des plus grandes collectivités de Romandie, rien ne semble avoir été fait pour prendre en main ce sujet délicat et qui empoisonne la vie de très nombreuses concitoyennes mais aussi de concitoyens.

Tout aussi condamnable, le harcèlement lié à l'orientation sexuelle, à la situation physique, à l'origine ou aux appartenances religieuses est aussi une réalité dont il faut tenir compte.

Au vu de la situation, le groupe socialiste estime qu'il est plus que temps d'agir. Il demande donc au Conseil communal de mettre en place une politique active visant à lutter contre le harcèlement de rue sous toutes ses formes (en raison du genre, de l'orientation sexuelle, de la situation, de santé, de l'origine ou de ses croyances). Cette politique devra reposer sur un plan d'action axé sur les moyens d'information, sensibilisation et sécurisation, menés en coordination entre les différents services de l'administration mais aussi avec les partenaires externes, notamment les établissements publics. En matière de sécurisation, il est surtout attendu ici des actions qui entrent dans le champ de compétences de la Ville, tant dans son rôle d'Autorité, par exemple en matière d'éclairage public, comme employeur pour protéger les collaboratrices voire collaborateurs touchés. La Ville peut aussi faire usage de ses contacts tant avec la police qu'avec l'Autorité cantonale afin de demander une

amélioration de la prise en compte de la problématique du harcèlement dans le cadre des activités de sécurisation au sens strict.

Pour le groupe socialiste : Silvia Locatelli, Patrick Jobin

Pour le POP : Marina Schneeberger, Karim Boukhris

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous allons donc passer aux points 2 et 3 de l'ordre du jour.

Élections dans les commissions

En remplacement de M. Oguzhan Can (PS) à la Commission financière : Monsieur Michael Othenin-Girard.

En remplacement de M. Oguzhan Can (PS) à la Commission intercommunale La Chaux-de-Fonds – Le Locle : Madame Monique Gagnebin.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Dès lors, nous pouvons attaquer le point 4. Nous traiterons également sur ce point l'amendement déposé par le groupe PLR le 29 octobre dernier.

Motion du groupe POP

Halte aux plastiques :

En Suisse, nous consommons environ un million de tonnes de matières plastiques par an, soit 125 kg par personne (OFEV année de référence 2010).

Ce constat est alarmant.

La matière première de fabrication du plastique demeure le pétrole. Il faut 2kg de pétrole brut pour fabriquer 1kg de PET (BAFU).

De plus, ces déchets se retrouvent partout, dans les pays dits en voie de développement et dans les océans. Selon le GIEC, groupe scientifique mondialement reconnu, pour donner une chance à l'espèce humaine, il faut protéger les océans. L'attention à prêter aux plastiques qui terminent leur course dans les grandes étendues d'eau est donc vitale.

Or, il nous semble que notre Ville pourrait faire un plus grand effort en matière de gestion des plastiques afin d'en réduire l'usage. Nous devons attirer l'attention des citoyens sur cette pollution et ce gaspillage d'énergie.

Il est par exemple affligeant d'apprendre que seul 10% des stands de la braderie utilisent des verres réutilisables. Autre exemple lors de manifestations, la distribution de "cadeaux" tels que des gourdes ou autres objets en plastique devrait être, à notre sens, bannie. Est-il réellement nécessaire d'offrir un cadeau lors d'une manifestation organisée dans notre Ville, qui plus est, le plus souvent, dans un but commercial ? On pourrait envisager des alternatives comme offrir une spécialité locale : fromage, .. ou une entrée dans un musée, à une infrastructure sportive, un billet pour un spectacle. Ce type de cadeau aurait l'avantage de promouvoir la vie culturelle et sportive de notre Ville.

Certains commerces distribuent encore des sacs en plastique gratuitement lors de tout achat.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier comment réduire la consommation de plastique sur le territoire de la Commune, particulièrement lors de manifestations qui concernent plus de 100 personnes, de promouvoir l'utilisation de vaisselle lavable et réutilisable.

Pour le groupe POP : Françoise Jeandroz, Marina Schneeberger, Francis Bärtschi, Nathan Erard

Mme Françoise Jeandroz, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous pensons qu'il est inutile de vous convaincre que l'augmentation constante de notre consommation de plastique est un fléau pour notre planète. Notre motion n'a pas l'ambition de régler le problème au niveau planétaire mais chacun peut faire un effort et, dans ce domaine, notre Ville peut s'engager. En donnant un signe clair, elle peut sensibiliser nos concitoyens à modérer, voire à éliminer, la consommation de plastique. L'objectif est de faciliter l'accès aux alternatives au plastique à usage unique et de limiter la distribution d'objets en plastique. À signaler que Genève a banni, dès janvier 2020, tous les plastiques à usage unique de son domaine public. Cette mesure touche les terrasses, les établissements publics, les food trucks ainsi que toutes les manifestations, stands, événements. Pailles, couverts, gobelets et autres contenants jetables sont concernés.

Nous pourrions être la deuxième ville en Suisse romande à prendre ce genre de décision. De plus, l'Union européenne va interdire une série de produits en plastique à usage unique dès 2020.

Par rapport à l'amendement, nous le soutiendrons.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal acceptera cette motion dans la mesure où elle constitue une occasion tout à fait légitime d'explorer cette question du plastique à usage unique dans un contexte en pleine mutation.

Vous me permettrez néanmoins quelques brefs commentaires sur le développement de la motion. Les déchets plastiques se retrouvent effectivement partout lorsqu'on en fait le bilan à l'échelle mondiale. La gestion des déchets plastiques en Suisse, et plus particulièrement dans le Canton de Neuchâtel, permet néanmoins un certain nombre de garde-fous, en particulier le choix fait, dans notre Canton, de concentrer la valorisation de la matière pour les plastiques pour lesquels les filières de proximité et traçables existent, à savoir les flacons et les bouteilles à boisson en PET. Pour les autres plastiques mélangés, compte tenu des difficultés techniques de tri dans des conditions économiquement acceptables et surtout compte tenu du risque de voir ces matières partir à l'autre bout de l'Europe, voire à l'autre bout du monde, pour être soi-disant triées mais sans aucune garantie, notre Canton a fait le choix pragmatique et responsable de la valorisation thermique qui permet, dans des conditions très strictement encadrées par la législation, de produire de la chaleur et de l'électricité consommée localement.

Tout ça pour dire que le plastique utilisé à La Chaux-de-Fonds a tout de même extrêmement peu de chance d'aboutir dans ce fameux septième continent qui pollue les océans. Cela étant, il est évident que le plastique qui

a le meilleur bilan écologique est celui qui n'est pas produit. Dans ce sens, nous agissons depuis plus de dix ans avec les gobelets réutilisables gérés par Ecomanif, que vous avez régulièrement durant les séance du Conseil général, que nous utilisons donc pour les besoins internes et que nous promovons pour les organisateurs privés. C'est une solution devant les préoccupations environnementales actuelles. L'offre s'élargit considérablement et la motion permettra de brosser le tableau des possibilités actuelles.

Les bases légales ne permettent pas toujours aujourd'hui aux collectives publiques d'adopter une posture contraignante vis-à-vis des organisateurs de manifestations. L'année passée, les organisateurs de la Braderie ont, par exemple, poursuivi leurs efforts pour faire adopter les gobelets réutilisables par les stands. Le bilan est d'ailleurs nettement meilleur que celui indiqué dans le développement de la motion, puisque ce sont environ un tiers des stands servant des boissons qui ont commandé de la vaisselle recyclée.

La réponse à la motion vous permettra donc d'apprécier les contraintes légales actuelles, les possibilités d'évolution et, si possible, la situation comparative des cantons et des communes qui nous entourent. Il s'agira de s'en préoccuper tant pour la vaisselle que pour les autres articles en plastique, tout ceci évidemment en nous efforçant d'adopter à la fois la vision de la collective publique et celle des organisateurs de manifestation dont nous savons tant le grand volontarisme que parfois la faiblesse des moyens. L'analyse se fera donc sous l'angle écologique et celui économique, en intégrant évidemment les sociétés locales déjà actives dans ce domaine, raison pour laquelle l'amendement PLR relève du parfait bon sens.

Il est temps de se pencher là-dessus, nous en sommes conscients, et c'est pour cela que nous accueillons positivement cette motion. Si nous voulons vous répondre de manière circonstanciée, ce sera un gros travail, nous le savons, et comme c'est un grand travail avec des moyens limités, ça prendra un peu de temps, mais ça aussi évidemment vous en êtes conscients.

Je vous remercie.

Mme Rose Lièvre Assamoi, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le problème du plastique dans l'environnement est un fléau mondial sans précédent et la Suisse n'est pas en marge de se soucier d'éducation environnementale qui demande de faire des efforts de chaque côté, c'est-à-dire les autorités face à la Ville et les citoyens face à la protection de notre environnement.

L'effort est plus que jamais de prendre des mesures concrètes afin d'améliorer nos faits et gestes pour être des écocitoyens. Des changements réels envers notre Ville lors des manifestations est une

attitude bénéfique pour tous. À l'occasion de manifestations en Ville, l'offre de cadeaux sous forme de spécialités locales – fromages, saucisses sèches, jambons, etc. – en lieu et place de gadgets en plastique fabriqués en Chine sont aussi une manière de soutenir le commerce chaud-fonnier qui se bat pour survivre tout en faisant un geste important pour l'environnement.

Dans un souci de développement durable, le groupe socialiste acceptera la motion de promouvoir l'utilisation de vaisselle lavable et réutilisable. Nous accepterons également l'amendement du PLR de promouvoir l'utilisation de vaisselle lavable et réutilisable avec les sociétés locales déjà actives dans le domaine.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous pouvons maintenant passer à l'amendement du PLR.

Amendement PLR à la motion POP : Halte aux plastiques

"..., de promouvoir l'utilisation de vaisselle lavable et réutilisable AVEC, SI POSSIBLE, LA PARTICIPATION DE SOCIÉTÉS LOCALES DÉJÀ ACTIVES DANS LE DOMAINE".

*Pour le groupe PLR : Frédéric Vaucher, Daniel Surdez, Alain Vaucher
Cédric Haldimann, Marc Frutschi*

M. Alain Vaucher, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais être très court pour cet amendement. Sachant que certaines sociétés locales possèdent déjà une expertise dans la gestion de cette vaisselle multi-usage, la Ville pourrait envisager, lors de manifestations d'envergure, de sous-traiter avec celles-ci. Nous favoriserions des circuits courts, plus écologiques et garderions ainsi à l'intérieur de nos murs la substance économique du traitement de cette vaisselle.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je vous remercie. Nous allons maintenant voter cet amendement.

L'amendement est accepté par 35 voix à l'unanimité.

La motion amendée est acceptée sans opposition.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous allons maintenant passer directement aux urgences car il y en a beaucoup et il vaudrait mieux les terminer.

Je vais d'abord donner la parole au Conseil communal qui a déposé un arrêté urgent concernant les finances, soit les cotisations à l'assurance perte de gain du personnel communal.

Arrêté urgent du Conseil communal

Le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,

vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC) du 20 août 2014,

vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 10 décembre 2015,

arrête :

Article premier.-

¹La cotisation à l'assurance perte de gain en cas de maladie est répartie paritairement entre les employés et l'employeur pour le personnel communal couvert par cette assurance.

²Pour 2020, la répartition de la cotisation est exceptionnellement modifiée et sera de 80% à charge de l'employeur et 20% à charge des employés.

Article 2.-

Un crédit supplémentaire d'exploitation de CHF 350'000.- est accordé au Conseil communal pour 2020 pour la prise en charge de l'augmentation de la cotisation à l'assurance perte de gain en cas de maladie.

Article 3.-

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Article 4.-

Le présent arrêté entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2020

La Chaux-de-Fonds, le 4 février 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Monique Gagnebin

La secrétaire

Françoise Jeandroz

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je crois que je n'ai pas besoin d'expliquer l'urgence. Le personnel attend des réponses.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Est-ce qu'il y a des oppositions à cette urgence du Conseil communal ?

Non, elle est donc acceptée et je vais donner la parole à Madame Morel pour le développement.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal a entendu le mécontentement des collaborateurs en ce début d'année en lien avec les impacts salariaux liés d'une part aux changements d'assurances et d'autre part à l'inflation négative. Toutefois, il semble que la problématique provienne plutôt du cumul des dernières années.

Il est vrai que la rémunération de nos collaborateurs, bloquée depuis 2015, est difficile à vivre. La décision de bloquer tous les échelons en décembre 2016 pour l'entier de la législature était motivée par le déficit important de la Ville. À cette époque, nous pensions qu'il y avait un problème de conjoncture et que la situation se rétablirait rapidement. Il était d'ailleurs prévu que le blocage des échelons prendrait fin dès l'instant où l'équilibre financier serait retrouvé. Or, rien ne s'est passé comme prévu.

La reprise des affaires ne s'est pas traduite par une augmentation des revenus fiscaux. L'État a introduit une baisse du taux d'imposition des personnes morales, des déductions supplémentaires pour enfants, la déduction totale des charges pré et parascolaires et dernièrement toutes sortes de réductions d'impôts pour les personnes physiques et morales. Les recettes fiscales ont passé de CHF 115.5 millions aux comptes 2015 à CHF 106.1 millions au budget 2020, soit une variation de CHF 9.4 millions. De plus, nous enregistrons une perte de nos habitants. Au final, la situation financière de la Ville ne s'est pas améliorée, toutefois, grâce aux efforts de toute l'administration, notre déficit de CHF 15 millions ne s'est pas dégradé.

Le budget des salaires a été présenté conformément aux lois en vigueur qui péjorent le revenu de nos collaborateurs de 1.48%. Bien évidemment, le personnel a été informé par courrier. La Poste n'a pas toujours respecté les délais, ce qui fait que certains collaborateurs ont reçu le courrier un jour après la fiche de salaire, ce que nous regrettons. Le Conseil communal devait décider de communiquer en décembre avec l'envoi de ses bons vœux et un cadeau de CHF 50.- en Abeilles ou en janvier avec la fiche de paie et il a opté pour janvier. Parfois, il est difficile de trouver un chemin qui rencontre l'approbation de tous. Nous aurions dû mettre en place une communication au personnel dans chaque service

pour éviter l'effet de surprise pour certains, ce qui n'a malheureusement pas été fait.

Suite aux informations que le Conseil communal a reçues, émanant de certains groupes politiques, de son personnel et du SSP, le Conseil communal, attentif à ces éléments, a décidé de vous proposer un arrêté urgent. Il vous propose une modification temporaire de la répartition des charges relative à l'assurance perte de gain qui a toujours été paritaire mais qui ne le serait pas pour l'année 2020. L'administration communale en supporterait le 80% afin que nos collaborateurs ne doivent pas supporter simultanément l'IPC négatif de 0.8%, l'augmentation du taux de l'AVS et l'augmentation de la cotisation perte de gain. Cet arrêté urgent a un impact sur le budget 2020 d'environ CHF 350'000.-. Dès 2021, la répartition deviendra à nouveau paritaire, mais les collaborateurs n'auront alors plus à supporter le rattrapage de l'IPC.

Bien que, comme mentionné, nous regrettons cette situation, l'ensemble des démarches a été transparente. Cette situation était connue des commissaires de la Commission financière, du SSP et des Conseillers généraux depuis la présentation du budget 2020. D'ailleurs, des compléments explicitent la part employeur en page 16 du budget 2020. Néanmoins, il est probable que chacun n'avait pas conscience que la cotisation de l'assurance perte de gain est paritaire, ce qui explique peut-être le manque de réaction. Je vous assure qu'il n'y avait pas une volonté de cacher ces éléments. Pour le Conseil communal, c'était une évidence que le personnel serait impacté.

Il est vrai que pour les collaborateurs, leur salaire baisse de 1.48%, soit 0.5% pour l'IPC, 0.15% pour l'AVS, 0.69% pour l'assurance perte de gain et finalement de 0.14% pour l'assurance accident non professionnelle. Cela n'est évidemment pas agréable en plus des hausses des primes de caisse maladie. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'assurance perte de gain n'augmente pas parce que nous avons obtenu une couverture après 90 jours.

Comme personne n'a répondu à notre appel d'offres, notre courtier Kessler a recherché des assurances en gré à gré et finalement nous avons reçu deux offres, soit VISANA et Swica. En fait, notre ancienne assurance VISANA a proposé une couverture à 180 jours avec un taux employeur/employé à 2.95%. La nouvelle assurance Swica a proposé une couverture à 90 jours à 2.3%, ce qui est une meilleure solution pour la Ville, tant au niveau du délai qu'au niveau des taux proposés. L'ancienne assurance nous a couvert pendant cinq ans à un taux très intéressant pour nous. Malheureusement, l'exercice n'a pas été heureux pour notre assurance qui, après analyse au moment du renouvellement du contrat, a proposé une hausse importante du taux de cotisation. Le nouveau contrat a été conclu pour une durée de trois ans mais avec une garantie du taux de cotisation pour deux ans.

Les contacts que nous avons eus avec ce nouvel assureur sont prometteurs. La gestion et le suivi s'opéreront de manière plus rapide et ils seront bien plus présents auprès de nos collaborateurs que ne l'était notre assureur précédent. Cela permettra de venir en aide à notre personnel plus rapidement. Nous éviterons également de charger les autres collaborateurs sur de longues périodes en cas d'absences d'un collaborateur avec toutes les problématiques que cela peut engendrer puisque nous aurons la possibilité de remplacer une personne absente après 90 jours au lieu des 180 jours d'attente actuels.

En conclusion, il s'agit maintenant de demander à votre Autorité de valider une augmentation de dépenses pour la perte de gain de CHF 350'000 au budget 2020.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC va accepter cet arrêté. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous le faisons, mais bien en solidarité avec le personnel de la Ville qui, aujourd'hui encore, paie certaines errances du Conseil communal.

En effet, à force de ne pas vouloir appliquer la déflation durant des années et ce pour se lisser le plumage, il en est arrivé à un tel différentiel en défaveur du personnel qu'il faut le rattraper encore aujourd'hui. Ceci ajouté à une forte hausse de l'APG font que le report sur les salaires est important. Nous espérons que le Conseil communal aura retenu la leçon pour l'avenir et sera plus sage.

Nous avons tout de même une question. Nous demandons au Conseil communal si ce montant sera compensé par une économie ailleurs dans le budget ou pas ?

Merci.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je voulais simplement demander une interruption de séance avant le vote. Merci.

Mme Silvia Locatelli, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a pris connaissance avec un certain soulagement du projet d'arrêté urgent soumis à notre Autorité ce soir, arrêté demandant un crédit supplémentaire de CHF350'000.- permettant à la Ville de prendre en charge 80% de l'assurance perte de gain maladie de ses collaboratrices et collaborateurs pour l'année 2020.

Soyons clairs, lorsque le groupe socialiste a pris connaissance de l'impact que la nouvelle assurance perte de gain occasionnerait sur le traitement des employés de la Ville, il a été abasourdi. Lorsqu'il a lu dans les médias que le Conseil général aurait accepté cet état de fait en votant

le budget, il a été littéralement estomaqué. Lorsqu'il a enfin pris connaissance du courrier envoyé fin janvier par le Conseil communal aux employés, courrier qui n'est souvent parvenu qu'après le versement du salaire amputé – mais quand on l'envoie le 20 janvier, en même temps, c'est normal – le groupe socialiste s'est définitivement mis en colère. Enfin définitivement, peut-être pas, puisque le Conseil communal semble s'être rendu compte de ce qui ne peut pas simplement être considéré comme une maladresse, et nous propose donc de corriger le tir aujourd'hui.

Il n'en demeure pas moins que la situation nous interpelle particulièrement. En effet, la question du changement de contrat APG a bel et bien été thématifiée tant au sein de la Commission financière qu'au sein de notre Conseil. Si elle l'a été, c'est que nous sommes plusieurs à nous être étonnés de voir les rubriques budgétaires liées à cet objet exploser. Nous nous sommes alors inquiétés auprès du Conseil communal, faisant le lien entre cette augmentation massive et la situation de santé des employés de la Ville. Le Conseil communal s'est voulu rassurant, il a évoqué une hausse prohibitive de la part de son assurance et sa volonté de trouver un autre assureur. Les chiffres figurant dans le budget étaient donc indicatifs car le Conseil communal s'attendait bel et bien à une hausse.

C'est lors de la séance du Conseil général du budget, en décembre dernier, que, sauf erreur, la Cheffe des finances, après une nouvelle intervention de notre groupe sur le sujet, nous a annoncé qu'un nouveau contrat était signé et que celui-ci donnait la possibilité d'une prise en charge plus rapide qu'auparavant. Très bien. Cependant, ce que nous ne savions pas, et que nous ne pouvions pas savoir, c'est à quelle hauteur exactement cela se répercuterait sur les employés, parce que quand bien même il est effectivement indiqué dans le budget que la charge sur le budget est de 0.7%, on ne connaissait pas la répartition et non ne savait pas ce que ça englobait. Vous me direz que nous aurions dû demander. Un partout balle au centre. Enfin pas tout à fait...

Le Conseil communal avait cette information. Lorsque nous nous inquiétons, en plénum, de la situation des employés, lorsque nous évoquons, en plénum, la lourdeur de cette dernière année du report de rattrapage et du gel des échelons, il était à notre sens du devoir du Conseil communal de nous rendre attentifs qu'une nouvelle ponction viendrait obérer le salaire des employés. Le groupe socialiste part donc du principe qu'en votant le budget, en votant à nouveau le principe du gel des échelons et du report de l'IPC négative, il n'avait pas toutes les cartes en main pour décider.

Mais le problème, n'est pas vraiment là. Nous siégeons dans une Autorité et apprenons de nos erreurs ; nous serons donc autrement plus attentifs la prochaine fois. Non, le vrai problème n'est pas le manque de transparence vis-à-vis du Conseil général, mais bien la manière dont cela a

été communiqué au personnel communal. Un courrier, envoyé tardivement, avec une série d'informations distillées comme s'il s'agissait d'éléments de minime importance. Un courrier qui apprenait ni plus ni moins que la conjonction des hausses APG, AVS et assurance accidents avait pour effet une diminution de salaire de 1%, dont 0.7% précisément uniquement pour l'APG.

Au-delà de l'impact que cela peut avoir pour certains ménages, ce qui nous choque c'est surtout que personne n'ait mesuré l'impact que cela pouvait avoir sur les gens qui, au quotidien, font de leur mieux pour servir des prestations communales au service de la Collectivité, avec des effectifs réduits, une pression forte et des conditions salariales qui sont bloquées à cause de la situation financière. Cela manque cruellement de reconnaissance, voire même de respect.

Aujourd'hui, avec cet arrêté, le Conseil communal corrige le tir avec cette proposition. Avant d'en avoir l'information la semaine dernière en séance de Commission financière, le groupe socialiste avait décidé de déposer lui-même un arrêté. Celui-ci aurait eu une teneur différente puisque nous allions proposer que la Ville prenne en charge 100% du différentiel APG entre 2019 et 2020. Nous imaginons que si ce n'est pas cette solution qui a été retenue, c'est pour des raisons techniques. Nous souhaiterions quelques explications à ce sujet avant de nous déterminer sur un éventuel amendement. Dans tous les cas, le groupe socialiste votera bien un arrêté permettant de corriger la situation actuelle.

Par ailleurs, le groupe socialiste souhaite savoir comment le Conseil communal compte communiquer la décision à venir aux employés.

Je vous remercie.

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP découvre avec soulagement l'existence de cet arrêté urgent. Je vous rappelle donc – et cela a été dit par la Conseillère communale – en décembre, le Conseil communal reçoit enfin une offre d'un assureur pour couvrir les risques APG de nos employés. Une réponse qui arrive après plusieurs mois d'attente, c'est clair, mais on nous avait dit en Commission financière qu'on attendait toujours qu'un assureur réponde à l'appel d'offre fait par la Ville.

En décembre, le Conseil communal reçoit donc cette offre et décide de signer le contrat, enfin soulagé, mais dans le mouvement décide immédiatement que l'assurance va couvrir cette fois les risques dès trois mois d'absence et non plus six mois comme cela était fait auparavant. Autre bonne chose, le Conseil communal en profite pour adopter le principe du remplacement des personnes malades dès trois mois, ce qui est une bonne chose. Le groupe POP ne peut que s'en réjouir.

Cela doit permettre de soulager un personnel qui est déjà soumis à passablement d'efforts en manque d'effectifs, d'efforts financiers au niveau

des salaires, etc., etc. Mais là où le bât blesse, c'est que, dans sa précipitation, le Conseil communal a décidé que cette cotisation supérieure serait payée arbitrairement par la Ville et le personnel. C'est donc ce même personnel, auprès duquel beaucoup d'efforts sont déjà demandés, qui voit encore son salaire imputé de 0.7% supplémentaires, une réduction qui s'ajoute à d'autres, notamment la reprise de l'IPC – ça a été évoqué – l'absence d'échelons depuis 2015 et, cette année, la hausse de la cotisation AVS. Je me permets de rappeler que cette hausse de cotisation n'a été consentie uniquement pour que le peuple accepte de baisser l'impôt des personnes morales.

Le Conseil communal s'est donc permis d'abaisser le salaire du personnel, ceci sans concertation aucune ni auprès de la représentation du syndicat du personnel, ni auprès de notre Conseil, ni auprès de la Commission financière. C'est là un problème récurrent. Le Conseil communal décide seul, victime peut-être d'une atrophie auriculaire, et l'arrêté urgent proposé aujourd'hui vient parer cette erreur, ce qu'on pouvait au mieux appeler une maladresse ou de la précipitation. Malheureusement, le mal est fait et c'est une certaine méfiance qui s'installe.

La Commission financière n'a pas été informée de la volonté du Conseil communal d'abaisser à trois mois le début de la couverture APG. Pour le groupe POP, cet arrêté est la bonne chose et nous prenons note de son côté temporaire, mais pour nous il est clair qu'il devra perdurer puisque de passer le délai d'attente de trois à six mois est une décision de Conseil communal seul, sans concertation du personnel, et c'est donc à la Ville seule d'en assumer le coût.

Une question au Conseil communal. Je voudrais savoir quand est-ce que le Conseil communal a adopté ce principe d'une couverture dès trois mois et non plus dès six mois ? Et aussi rappeler que nous sommes entrés tout de même là dans un cercle vicieux où la pression provoque une certaine sinistralité. Cette sinistralité cumulée avec une certaine baisse de salaire vont créer un certain absentéisme, qui fait pression sur le personnel communal, etc., etc., et demander au Conseil communal de participer aux frais qui sont liés à cette pression qui leur est mise sur le dos, nous trouvons cela une manière fort peu civile d'opérer.

Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, pour l'UDC, cette économie n'est pas compensée, c'est pourquoi nous proposons un arrêté car elle augmente le déficit de CHF 350'000.-. Il y aura peut-être des économies mais aujourd'hui on ne peut les connaître donc on demande une augmentation du déficit du budget 2020 par cet arrêté.

Maintenant, comme je l'ai dit, on regrette qu'il y ait eu une mauvaise communication ou une commination qui n'est pas descendue jusqu'à tous les échelons du personnel. Par contre, il n'y a absolument pas une volonté de diminuer d'une manière détournée, sans dire, les salaires du personnel. Depuis 1991, la cotisation perte de gain est partagée – ça figure dans notre règlement – entre l'employeur et l'employé, comme l'AVS et le chômage, donc pour nous c'était une évidence. On n'a jamais voulu vous tromper ou essayer de dissimuler quelque chose. C'est clair que cette assurance a toujours été partagée entre la Ville et le collaborateur, donc effectivement quand la cotisation augmente, elle augmente aussi pour le personnel. Pour nous, c'était une évidence et peut-être qu'on aurait dû vous rendre plus attentifs à cela mais pour nous c'était simplement l'application du règlement qui se pratique depuis 1991.

Maintenant, quand on me dit qu'on n'a pas demandé votre avis pour passer à 90 jours, mais quand on nous propose 180 jours à 2.95% ou 90 jours à 2.3%, le choix est quand même vite fait. C'est nettement mieux pour le personnel. Le personnel qui n'est pas malade souffrira moins de l'absence de ses collègues car ils seront plus vite remplacés, donc c'est vraiment quelque chose de positif et on s'aperçoit aussi qu'un collaborateur qui est très rapidement suivi, il arrive souvent à revenir plus vite au travail ou on trouve les moyens qui lui facilitent la vie pour qu'il retrouve la santé. Tout cela, ce sont donc des éléments extrêmement positifs pour que le personnel souffre moins quand il est malade. Voilà ce qui a été fait et le Conseil communal a décidé en décembre, dès l'instant où on a reçu le contrat.

Évidemment que le choix était vite fait de passer à 90 jours en payant moins. On n'a pas réfléchi longtemps et évidemment que pour nous c'était une bonne solution plutôt que de ne pas avoir d'assurance du tout, comme certains le pratiquent actuellement car ils n'ont pas trouvé d'assurance. On était donc vraiment soulagés de l'avoir trouvée et en plus avec des conditions plus intéressantes.

Maintenant, au niveau de la communication du personnel, on va discuter pour voir comment on va l'informer et évidemment qu'il faut qu'on fasse une information pas seulement sur la perte de gain mais beaucoup plus complète, pour que les gens comprennent exactement le système et qu'ils n'aient pas juste cette fiche de paie avec des taux. On doit leur expliquer comment fonctionne tout le système des charges sociales finalement et qu'il soit rassuré.

Voilà, j'espère que j'ai répondu à vos questions.

Mme Silvia Locatelli, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il y a juste une question que j'avais posée dans mon intervention qui était liée en fait à la méthode que vous avez choisie, c'est-à-dire de prendre en charge 80% de l'APG, alors qu'on aurait peut-être

aussi pu prendre en charge les 100%. Peut-être que techniquement c'est pas possible, mais j'aimerais juste avoir des clarifications là-dessus.

Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En fait, 80% c'est un chiffre tout rond. On partage la cotisation 50/50, employé/employeur, mais ce 0.69% représente exactement les 30%, c'est pourquoi on vous propose une prise de charge de 80%. Le coût supplémentaire entre l'ancienne situation et cette nouvelle assurance représente 30%, c'est pourquoi on vous propose l'arrêté qui prend en charge les 80% de la cotisation.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci beaucoup. On fait une petite interruption de séance de cinq minutes, comme l'a demandé Monsieur Ummel.

INTERRUPTION DE SÉANCE

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je pense que vous avez pu vous concerter. On va donc passer au vote.

L'arrêté urgent est accepté par 35 voix contre 0 (1 abstention).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous pouvons passer à l'urgence suivante.

Interpellation urgente interpartis concernant la situation de l'aide sociale

Le 9 janvier 2020, la Une du journal régional titrait : "Services sociaux : l'incroyable gâchis". Cet article fait un portrait au vitriol du Service de l'Action sociale et de sa gestion.

L'article parle de perte financière liée au fonctionnement du service qui se compterait en millions de francs, d'un service géré à la soixante-huitarde jusqu'à l'arrivée du chef de service en 2017 – mais qui a désormais quitté son poste – de collaboratrices et collaborateurs épuisé·e·s avec un nombre important de démissions qui complique la continuité dans la gestion des dossiers ainsi que d'une formation déficiente des assistantes et assistants sociaux.

Bref, cet article dresse le portrait quasi-cataclysmique d'un Service pourtant extrêmement sensible, l'Action sociale.

Tous ces éléments expliquent cette interpellation interpartis déposée pour obtenir, de la part de notre Exécutif, des réponses quant à la situation réelle du Service et des éclaircissements quant à ces dysfonctionnements annoncés à si grands fracas car, si le Conseil communal a pris la peine de s'entretenir avec les collaborateurs du Service, puis avec la Commission de l'action sociale et même avec la Commission financière du Conseil général, la population reste peu voire mal informée des difficultés traversées par l'institution.

La période trouble que traversent les Services sociaux ne remonte évidemment pas à cette seule législature, comme cela a d'ailleurs été exprimé le 22 janvier par le Conseil d'État au Grand Conseil. Tout s'est pourtant emballé récemment.

Nous demandons donc au Conseil communal, qui a probablement hérité d'une situation antérieure dégradée, de retracer l'historique des problèmes rencontrés par le Service de l'Action sociale depuis la constitution du GSR, de nous dire pourquoi il n'a pu agir avant et comment il compte recouvrer la confiance de la population et des autorités cantonales dans ce dossier.

Nous souhaitons, si le Conseil communal a déjà réalisé l'analyse des erreurs qui ont pu être commises, connaître les conséquences humaines autant que financières dues aux difficultés rencontrées à l'Action sociale.

Notre Exécutif sait-il s'il y a eu des pertes comme l'article le laisse entendre et, si oui, sont-elles dans des proportions aussi monstrueuses que les journalistes le laissent croire ?

Si tel n'est pas le cas, sera-t-il possible de réaliser rapidement une estimation ?

Mais surtout : Comment compte-t-il agir pour remédier aux dérives constatées et éviter qu'à l'avenir de telles difficultés dans le suivi des dossiers des bénéficiaires ne surviennent ?

Convaincu·e·s que le Service est voué à retrouver une certaine sérénité, nous aimerions donc que soient exposées les mesures qui sont et seront prises par le Conseil communal pour remédier à la situation. Nous aimerions être assuré·e·s de l'égalité de traitement garantie aux bénéficiaires.

Nous aimerions enfin être persuadé·e·s que tout sera mis en œuvre pour permettre au personnel de repartir sur les bonnes bases.

Pour faire le point avec le plus de transparence, nous demandons au Conseil communal quand et comment il sera possible de rendre public l'audit qui a eu lieu.

C'est donc très soucieux de l'avenir de ce Service sensible et d'une image de la Ville salie par l'article que l'ensemble des groupes du Conseil général attendent de faire le point sur les différentes responsabilités et les conséquences ainsi que des réponses claires et précises sur l'historique du Service et sur les mesures prises pour qu'il puisse revenir à un fonctionnement acceptable.

Pour le POP : Julien Gressot

Pour l'UDC : Marc Schafroth

Pour le PLR : Christophe Ummel

Pour le PS : Patrick Jobin

Pour les Verts : Monique Erard

Pour le PDC : Blaise Fivaz

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Notre urgence se défend d'elle-même pour ainsi dire. D'après les nouvelles que nous avons lues dans la presse, je pense qu'il est nécessaire que le Conseil communal puisse répondre à cette interpellation ce soir.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Ce n'est pas une opposition. Je veux juste vous informer que, sur ce sujet, je vais me récuser.

RIRES

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Monsieur Borel se récuse donc car il travaille au Canton dans l'Action sociale.

Mme Silvia Locatelli, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vous annonce que je me récuse également.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien, merci.

Comme l'urgence n'est pas combattue, on va passer au développement de l'interpellation.

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'ensemble des groupes du Conseil général a décidé de déposer une interpellation commune pour permettre au Conseil communal d'apporter des explications suite à certaines informations relayées dans la presse quant aux difficultés rencontrées par le Service de l'action sociale.

En préambule de cette intervention, nous tenons à assurer de notre plein soutien l'ensemble des employé·e·s du Service de l'action sociale et ses bénéficiaires, qui sont les premiers touchés par les dysfonctionnements du Service.

Nous avons pu lire dans l'édition d'Arcinfo, datant du 9 janvier courant, un article portant le titre : "Services sociaux : l'incroyable gâchis". Cet article mentionne nombre de problématiques qui toucheraient le Service de l'action sociale de notre Ville. Je cite : "des pertes qui se chiffreraient en plusieurs millions, un roulement très important du personnel qui atteindrait 53%, une gestion managériale pointée du doigt, une formation déficiente du personnel et un manque de communication". Pour le dire autrement, un service dans un état quasi-cataclysmique.

Depuis lors, le Conseil communal a réalisé diverses séances pour expliquer la situation, notamment au personnel du Service et aux commissions de l'Action sociale et à la Commission financière, mais il n'a pas pris la parole publiquement. Le but de cette interpellation est de permettre au Conseil communal de s'expliquer et de présenter la situation de la manière la plus exhaustive possible pour que l'on puisse comprendre d'où viennent les dysfonctionnements, voir quel est l'état actuel du Service et quelles sont les mesures qui sont et seront prises pour redresser la barre au plus vite.

Les difficultés du Service de l'action sociale ne datent pas toutes de cette législature mais les événements se sont visiblement emballés dernièrement. Les durcissements de la LACI et de la LAI, ainsi que le durcissement des normes d'accès aux services sociaux, ont eu un impact important sur le fonctionnement de l'Action sociale, principalement une augmentation importante du nombre de bénéficiaires, ce à quoi les communes ont dû faire face et qui impactent particulièrement une Ville comme La Chaux-de-Fonds qui comporte une population plus fragile qu'à d'autres endroits.

La réorganisation des services devenus des "Guichets sociaux régionaux" a également modifié la donne au niveau cantonal. Ces changements d'envergure ont eu des répercussions sur le Guichet social régional de La Chaux-de-Fonds, qui semble avoir eu de la peine à s'y adapter. Mais les difficultés remontent-elles toutes à cette période ? Nous avons un certain nombre de questions auxquelles nous souhaitons obtenir des réponses circonstanciées. Pour que nous comprenions bien la situation, il nous paraît important de retracer l'historique des différentes étapes qui ont menées le Service là où il en est.

Le Conseil communal peut-il nous indiquer à partir de quand le Service a commencé à battre de l'aile et quels en ont été les facteurs déclencheurs ? Le Conseil communal peut-il nous dire s'il a déjà réalisé une analyse de l'impact financier des déboires du Service ? Est-ce que la Ville et le Canton ont connu des pertes et, si oui, de l'ampleur avancée par l'article de presse ? Et dans l'autre sens, est-ce qu'il est déjà possible de dire si des bénéficiaires ont été lésés ? Si le Conseil communal n'est pas encore en mesure de donner ces chiffres, quand sera-t-il possible de le faire ?

Outre l'impact financier, nous aimerions également connaître l'impact sur les bénéficiaires ? Avoir besoin des services de l'action sociale est déjà le signe de difficultés et d'un passage de vie très compliqué. Y rajouter des complications administratives et l'impossibilité d'être entendu correctement représentent une souffrance supplémentaire.

Le suivi, ayant semble-t-il été lacunaire, est-ce que des bénéficiaires ont été laissés pour compte ? Est-ce que l'égalité de traitement a pu être garantie à tout le monde ? Est-ce que des mesures particulières seront désormais prises pour rattraper le retard dans ce suivi ? Est-ce qu'une information spécifique à destination des bénéficiaires sera effectuée ?

Le taux de roulement dans le Service a atteint des proportions importantes. Le Conseil communal peut-il nous préciser ces chiffres ? Et, de manière générale, nous dire quelles ont été les conséquences sur les employé·e·s ?

Nous souhaitons également nous enquérir des mesures qui ont été prises et qui seront prises pour revenir à un fonctionnement normal, remettre le service sur de bons rails et garantir l'égalité de traitement des bénéficiaires. Nous voulons être persuadés que les mesures prises vont être suffisantes et rigoureuses.

Tout d'abord, le Conseil d'État, lors du Grand Conseil du 22 janvier, mentionne l'exigence de la remise d'une planification de – je cite – une "mise en conformité du Service du pilotage et de l'accompagnement de la démarche de la gouvernance et de l'organisation du Service, ainsi que les étapes prévues". Est-ce que cette planification a été remise ? Si non le sera-t-elle dans un avenir proche pour respecter les demandes du Canton ?

Nous nous inquiétons notamment de nous retrouver dans une situation de non-respect des normes de l'ODAS dont les coûts pourraient être reportés sur la Commune. Le Conseil communal peut-il nous dire si le risque est concret pour la Ville de se trouver dans cette situation ? Prend-il les mesures nécessaires pour l'éviter ? Nous aimerions également connaître les mesures prises à l'interne pour soutenir et permettre un retour à la normale du Service. D'autres services seront-ils amenés à épauler celui de l'Action sociale ?

Pour faire un bilan, car nous avons bien conscience que toutes les analyses n'ont sans doute pas pu être encore réalisées, nous demandons que le Conseil communal prépare un rapport examinant tous ces points, à remettre entre les mains du Conseil général d'ici aux Comptes 2019.

Pour conclure nous souhaitons également savoir quand et comment l'audit pourra être rendu public ? Seul moyen de redonner confiance dans ce Service en toute transparence.

Vous l'aurez compris, c'est très soucieux de l'état du Service de l'action sociale et de son avenir et d'une image de la Ville détériorée que l'ensemble des groupes du Conseil général attend désormais des réponses claires et précises sur l'historique de ce dossier, sur la situation actuelle, sur les conséquences des dysfonctionnements, sur les différentes responsabilités ainsi que sur les mesures qui sont et seront prises pour permettre que le Service, les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les bénéficiaires puissent retrouver un climat plus serein.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je tiens en préambule à m'excuser car mon intervention sera longue au vu la complexité du dossier et les questions contenues dans l'interpellation urgente.

Le Service de l'action sociale de la Ville de La Chaux-de-Fonds traverse une période de crise importante, et ce depuis de nombreuses années, mais cette crise s'est intensifiée depuis une année. Il est relevé depuis longtemps un turn-over important, de nombreux arrêts maladies et ce à tous les échelons du Service, des tensions intersecteurs et interpersonnelles, une perte de sens au travail et un déficit de compétences et de formations dus notamment au turn-over.

Conscient de cette problématique, le Conseil communal a déjà mis en place, des mesures telles que le renforcement des effectifs, des modifications de l'organigramme, des séances avec toutes les collaboratrices et collaborateurs, des supervisions d'équipes et des groupes de travail. Il est apparu que ces mesures ne sont pas suffisantes – j'y reviendrai – mais il semble judicieux, comme demandé dans l'interpellation, de rappeler quelques faits historiques indispensables à la compréhension du dispositif, des réformes successives et conséquentes que traversent l'Action sociale de notre Canton et des problèmes rencontrés par le passé dans le Service de l'action sociale.

Les importantes réformes qui ont été et qui sont encore entreprises au niveau cantonal, en coordination avec les communes, vont certes dans le sens d'une amélioration dans la délivrance des prestations, mais elles fragilisent un service déjà affaibli. Je ne vais citer que les principales réformes telles que la mise en œuvre du projet ACCORD, donc

l'harmonisation et la coordination des prestations sociales, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2014, le suivi de l'harmonisation de la facture sociale, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015, la mise en œuvre de la stratégie d'intégration professionnelle, entrée en vigueur en 2019, et très prochainement la mise en fonction d'un nouveau logiciel informatique.

Ces réformes, et je cite le Conseiller d'État Monsieur Karakash, ont permis d'obtenir : *"...des résultats particulièrement bons en regard des objectifs visés tant par le Service d'action sociale cantonal (SASO) que les services d'Action sociale régionaux et leurs responsables politiques respectifs ont fonctionné au maximum de leurs possibilités pour mener de front l'ensemble des chantiers, sans ressources supplémentaires"*.

En plus de ces réformes, de très nombreuses modifications des normes, dans le but de réduire les coûts, ont été introduites. Cela a complexifié la tâche des collaboratrices et des collaborateurs et compliqué la délivrance des prestations.

Il est clair que ces réformes nécessaires et ces modifications de normes qui complexifient le travail n'ont pas été mises en œuvre de manière satisfaisante dans un service déjà en crise. Elles ont au contraire cristallisé les problèmes et conduit à un turn-over encore plus conséquent, à plus de maladie, ce qui participe encore à amplifier depuis des années une crise préexistante.

Il est également important de relever que si, pendant une assez longue période, les relations entre l'État et le Conseil communal ont été conflictuelles dans ce dossier et que, de ce fait, les contrôles ont été rendus difficiles pour l'ODAS – l'Office d'aide sociale cantonal et son organe de contrôle – le Conseil communal a, depuis début 2017, renoué un partenariat constructif avec les organes de contrôle et que les mesures qui sont et qui devront encore être prises le sont en concertation avec l'État, qui nous apporte une aide bienvenue.

Depuis mon entrée en fonction, j'ai, avec l'appui constant du Conseil communal, augmenté les effectifs de près de 6 EPT et ce dans tous les secteurs du Service, bien que le nombre de dossiers actifs baisse. Nous avons 126 dossiers de moins au 31 décembre 2019 comparativement au 31 décembre 2018. Cette hausse ne prend pas en compte les remplacements pour des maladies ou des congés maternité. En effet, les remplacements au Service de l'action sociale sont accordés par une décision bilatérale et les départs sont immédiatement remplacés sans délai de carence requis, mais il s'avère qu'il n'est pas toujours aisé de trouver des assistants sociaux formés rapidement, bien que, et c'est rassurant, les postulations notamment en 2019 sont de qualité.

En 2016, le nombre de dossiers par assistant social était à plus de 125, voire par moment à plus de 130. Nous sommes aujourd'hui en dessous des 100 dossiers par EPT, mais force est de constater que cela ne suffit pas à rétablir la sérénité. Le nombre de dossiers est lié au

nombre d'EPT, mais les absences pour maladies et le turn-over font que les assistants sociaux qui restent doivent s'occuper des dossiers des absents, donc que cela occasionne une surcharge très importante, ce qui entretient la spirale du turn-over et des maladies. Cette spirale est aussi mal vécue – et c'est évident – par les autres secteurs du Service.

La démission de la cheffe de service en 2017 et l'arrivée du nouveau chef ont également fragilisé un service en souffrance. Une maladie de longue durée d'un cadre, le départ de l'adjointe au chef de service et ancienne responsable du secteur socio-administratif ont également conduit à une grande difficulté à la tête du Service, ce qui n'a pas facilité la tâche du nouveau chef. Ce dernier a, comme vous le savez, décidé de réorienter sa carrière et nous l'a annoncé fin 2019.

Le 5 décembre 2018, et suite à de nombreux échanges avec les collaboratrices et collaborateurs, après avoir déjà organisé une supervision des cadres et renforcé les effectifs, et en ayant conscience que cela ne suffisait pas, il a été décidé d'organiser une séance avec l'ensemble des collaborateurs du Service afin d'écouter leurs doléances. Cette rencontre en présence du Service des ressources humaines a permis à chacune et chacun de proposer des pistes de sortie de crise.

Nous avons répondu le 13 février 2019, toujours en présence de l'ensemble du personnel et du SRH, par différentes mesures que nous entendions prendre, dans les plus brefs délais, sur la base des propositions du personnel qui s'était exprimé en décembre. Mais en février, l'exigence centrale de la très grande majorité du personnel, afin de dénouer la situation, était la réalisation d'un audit externe. En effet, un audit interne avait déjà été effectué en 2015, mais cela ne semblait en effet pas avoir apporté des réponses suffisantes pour stabiliser le Service. Le Conseil communal a validé cette demande d'audit externe et a mandaté un auditeur en mai 2019.

Les résultats de l'audit ont été communiqués au Conseil communal en octobre 2019 et, sur cette base, une restitution de la part de l'auditeur a été faite à l'ensemble du Service le 20 novembre. Plusieurs des recommandations de l'auditeur ont été suivies par le Conseil communal et ont donné lieu à une nouvelle séance avec l'ensemble du personnel, le 8 janvier 2020, pour les informer des mesures prises et de celles qui restaient à prendre. La communication du 8 janvier n'a pas pu être faite au préalable dans le respect des procédures internes et des collaborateurs concernés par les options stratégiques validées par le Conseil communal. La Commission de gestion de l'action sociale a été dûment informée le 28 janvier, de même que la Commission financière le 29.

Pour la demande d'accès à l'audit, voilà ce que je peux vous communiquer aujourd'hui. L'audit en l'état est un document officiel, soumis au principe de la transparence en application de la Convention intercantonale des 8 et 9 mai 2012 relative à la protection des données et à

la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel. Mais la transparence est soumise à des conditions, à savoir : la divulgation du document ne doit pas compromettre d'intérêt public prépondérant, soit par exemple rendre impossible la mise en place des mesures envisagées, ni d'intérêts privés prépondérants. Par intérêts privés prépondérants, on entend principalement la protection de la personnalité de personnes concernées.

Lorsqu'il y a conflit entre d'une part le principe selon lequel un document officiel doit être accessible et les intérêts contraires que j'ai évoqués, le Préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT) peut être saisi pour tenter une conciliation entre toutes les parties. C'est à ce stade que nous en sommes actuellement. En effet, plusieurs demandes ont été formées devant le Préposé à la protection des données et à la transparence pour avoir accès à ce document. L'une d'elles est connue, elle émane d'ArcInfo, qui l'a indiqué dans ses colonnes le 9 janvier 2020. Cette demande, à laquelle une autre s'est ajoutée, fait actuellement l'objet d'une opposition, pour des intérêts privés prépondérants et non pas par le Conseil communal, à l'accès public au document.

Une publication n'interviendra que si toutes les parties concernées parviennent à un accord sur le principe et le mode de publicité. À défaut d'accord, la demande pourra être portée devant la Commission de la protection des données et de la transparence pour décision. La décision de la Commission peut, le cas échéant, faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal. Aucun accès n'est donc donné tant qu'un accord n'a pas été trouvé ou qu'une décision exécutoire n'a pas été rendue. Dès lors, l'audit reste confidentiel à ce stade de la procédure.

Cependant, comme vous pourrez le constater sur l'entier de mon intervention, la volonté du Conseil communal est bien d'exposer à votre Autorité la situation de manière transparente ce soir, en vous présentant la réalité telle quelle est et les mesures prises pour retrouver un fonctionnement normal du Service.

Pour terminer avec cette partie sur le passé, il convient que chacune et chacun comprenne que la gouvernance de l'Aide sociale a totalement changé ces dernières années et que les outils de pilotage d'aujourd'hui ne sont pas les mêmes que ceux d'hier. Cela fait cinq ans que le Conseil de la facture sociale existe. Ce dernier réunit les services de l'État compétents dans le domaine social, à savoir le SASO et l'ODAS. Il est présidé par le Conseiller d'État en charge du Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS), y participent les conseillers communaux en charge d'un Service social régional. Cet organe permet aux communes et au Canton de collaborer et d'échanger sur les enjeux de la politique sociale et des réformes qui sont mises en place. À cela vient s'ajouter la Conférence des directeurs de l'action sociale, à savoir les conseillers communaux, et selon les points à traiter les responsables des guichets sociaux sont invités à

venir donner leurs avis en tant que connaisseurs du terrain. Cette nouvelle gouvernance a été mise en place entre 2013 et 2015 et est indispensable pour coordonner les décisions.

Il est également important de relever et de rappeler que, entre le mois de mai 2010 et aujourd'hui, trois Conseillers communaux se sont succédés à la direction du Service, ce qui n'a pas non plus facilité la conduite de ce dernier.

Pour ce qui est de la surveillance du Canton par le biais d'ODAS-contrôle, le Conseil de la facture sociale, dont je fais partie, a approuvé le 6 juillet 2018 que, en plus des contrôles à distance, c'est-à-dire par ordinateur, des contrôles sur site soient déployés avec une orientation Système de contrôle interne/processus internes des Services sociaux régionaux. Le Service social régional de La Chaux-de-Fonds a été retenu dans le cadre du premier cycle de contrôles sur site menés par l'ODAS entre 2018 et 2019, aux côtés de trois autres services sociaux.

Ce contrôle et les conclusions du rapport de l'audit ont mis en lumière l'ampleur des problèmes, tant au niveau des ressources humaines qu'au niveau de la gestion des dossiers. Les problématiques identifiées sont graves et ont conduit le Conseil communal à prendre des mesures fortes pour renforcer le Service mais également pour répondre dans l'immédiat aux normes cantonales que je vais vous expliquer dans la deuxième partie de mon intervention. Il est toutefois également important que vous sachiez que l'État, par le biais de ODAS-contrôle, effectuera un deuxième contrôle au deuxième semestre de cette année sur site et que le Conseil communal y est favorable.

Pour ce qui est de la question des pertes dues à des erreurs, en l'état actuel, il n'est pas possible de répondre à la demande de réaliser une estimation rapide. L'urgence est de mettre en place des contrôles systématiques et cela dès aujourd'hui. Depuis le 6 janvier, ces contrôles systématiques sont effectués à l'interne pour minimiser les risques d'erreurs. Ces contrôles visent à assurer un fonctionnement courant conforme aux normes et directives, d'ici la fin de l'été. Cependant, il s'agira de rattraper au plus vite les retards accumulés et d'en limiter les conséquences financières, en reprenant les décomptes du contentieux, et ainsi de garantir que la prescription ne soit pas une cause de pertes potentielles à futur. Mais, il est clair qu'il ne sera matériellement pas possible de corriger l'ensemble des dossiers qui ont été mal tenus et où les justificatifs et les décomptes sont mal renseignés.

Le Conseil communal peut d'ores et déjà communiquer ce soir les mesures suivantes pour rétablir un fonctionnement conforme aux dispositions légales, aux normes et directives de l'ODAS, et ce, dans les plus brefs délais.

Le pilotage et l'accompagnement de la démarche de mise en conformité est assurée depuis décembre par un groupe de travail

pluridisciplinaire qui se compose dans sa partie direction, que nous appelons Comité de pilotage ou Copil, de la Conseillère communale en charge du Service social régional, donc moi, de la Conseillère communale en charge des Ressources humaines et des Finances, Madame Morel, de l'adjointe administrative du Service social régional, de la cheffe du service des finances et de l'ajointe du Service des ressources humaines. Dans sa composante élargie, y seront ajoutés la responsable du secteur socio-administratif du GSR, des assistants sociaux et des collaboratrices et collaborateurs de tous les secteurs du Service, d'une personne déléguée par l'État et il sera complété par des experts externes selon les problématiques. Ce groupe de travail élargi est convoqué en février pour une première séance.

Durant cette période de transition, j'assure la direction du Service. À ce titre, je participe à toutes les séances des cadres. J'ai des contacts journaliers ainsi que des séances avec l'adjointe administrative, en sus des séances de direction hebdomadaires.

Madame Anouk Steiner assure un mandat à 40% pour une durée de six mois. Elle est présente pour assurer les compétences métiers au sein de la direction et également dans l'ensemble du Service. Elle participe depuis janvier au Copil du groupe de travail, dirige tous les assistants sociaux et participera également au groupe de travail élargi. Son parcours professionnel est le suivant : elle a une expérience dans l'aide sociale ordinaire depuis 19 ans. Elle assume la direction du Guichet social régional du Littoral Ouest depuis sa création, soit depuis 2009. Elle a participé aux groupes de travail qui ont conduit à la création des guichets ACCORD. Elle est au bénéfice d'une formation d'assistante sociale HES, complétée par un brevet de spécialiste en assurances sociales et un CAS en gestion d'équipe.

Je vais vous présenter maintenant les mesures transitoires urgentes mises en place pour améliorer les procédures, et ce depuis le 6 janvier, grâce à l'expertise de Madame Steiner :

En terme de système de contrôle interne, tous les trois mois, un questionnaire relatif à l'obligation de renseigner est soumis aux bénéficiaires et signé. Cela évite notamment: le paiement de doubles loyers, les non-retenues de prestations circonstanciées et récupérations d'assurance ou autres. Avec la signature du bénéficiaire qui confirme également qu'il ne perçoit pas d'autres revenus, en cas de fraude, cela rend le dossier de plainte beaucoup plus sécurisé.

À ce jour, lorsque les paiements des budgets mensuels sont effectués – les paiements mensuels de l'Action sociales sont de CHF 1.8 millions – les assistants sociaux changent un code dans le logiciel comptable afin que les paiements soient traitables par la comptabilité. Cette dernière les génère sans aucune pièce justificative. Dès mars 2020, chaque assistant social devra imprimer la liste des paiements liés au

budget du mois – forfait, loyer, etc. – la viser et la remettre à la comptabilité. Sans cette liste visée, aucun paiement ne sera effectué.

Les processus de paiements sont également revus. Aujourd'hui, et ce depuis toujours, les budgets sont générés avec trois mois d'avance par la comptabilité. Parallèlement, certains assistants encodent leur budget sans tenir compte des budgets générés, ce qui induit des doublons et dans le temps des budgets flottants. Une information et une formation sont prévues demain par Mme Steiner aux assistants sociaux, afin de changer ce processus. Les budgets devront, comme c'est la norme, être encodés mois après mois et sans doublon.

Une double signature de l'assistant social en charge du dossier et de Madame Steiner est requise pour tout courrier engageant financièrement le Service, par exemple les garanties de loyers. Cela permet à Madame Steiner de pointer des erreurs et de les corriger et surtout d'organiser les thématiques des mini-colloques en vue de former les assistants sociaux pour que les procédures soient comprises.

Un centre de compétences juridiques supra-communal, donc mutualisé, qui est un projet de la Conférence des directeurs communaux pourrait être constitué assez rapidement. Toute procédure juridique qui doit donc être entreprise, par exemple les délais à respecter, le droit d'être entendu, les plaintes ou le calcul de préjudice, seront traités avec l'appui de cette entité juridique mutualisée.

Une réflexion est également en cours au niveau de la mutualisation des différents guichets sociaux régionaux pour créer un centre de compétences mutualisé pour la gestion du contentieux. Le Service des finances vient un jour et demi par semaine pour finaliser les décomptes de rétroactifs AVS/AI. La responsable du contrôle ODAS, au niveau cantonal, est venue ce début d'année informer et former les assistants sociaux et la comptabilité sur les imputations comptables à respecter suite aux constats du contrôle ODAS. Voici pour les mesures uniquement d'urgence.

Dans le cadre des mesures pérennes, nous rappelons, si vous ne l'avez pas lu, que nous avons mis au concours quatre postes. Évidemment, la mise au concours du poste de Chef de service à 100%. Nous avons légalement mis au concours le poste de chef-fe d'office à 90% au minimum. L'actuelle organisation du Service reposait jusqu'au 31 décembre sur trois responsables de groupe d'assistants sociaux qui devaient veiller notamment à la bonne délivrance des prestations aux bénéficiaires selon les normes, qui devaient former les nouveaux assistants sociaux et qui géraient en sus des dossiers de bénéficiaires.

Cette organisation, introduite en janvier 2018, n'est pas optimale et l'audit l'a confirmé, c'est pourquoi la nomination d'une seule personne présente tous les jours en tant qu'unique référent à 90% au minimum avec une connaissance appuyée du domaine, mais également un respect des

normes de l'ODAS et des procédures, est la solution retenue pour apporter plus de cohérence dans le système.

Il y a également l'engagement d'un·e chargé·e des procédures et de la formation à 60% en contrat à durée indéterminée. Pour l'accomplissement des tâches, telles que: l'analyse des bonnes pratiques, la mise en place de processus, l'harmonisation des pratiques, la formation et l'accompagnement du personnel, le contrôle des processus mis en place, une personne au bénéfice d'une solide expérience dans le domaine de l'audit, de préférence audit interne, et des connaissances dans le fonctionnement d'une administration publique, est actuellement mise au concours. La personne engagée prochainement sera un appui aussi bien pour le chef de service, pour le chef d'office, mais également pour les secteurs socio-administratifs et pour la comptabilité et évidemment pour les assistants sociaux. Cela permettra d'avoir un meilleur suivi des procédures, ce qui aura pour corollaire une meilleure gestion financière du Service. La personne qui sera chargée des procédures internes devra revoir tout le reste des procédures et vérifier l'application des normes, la formation, l'harmonisation et l'équité de traitement.

Nous avons également mis au concours un poste de chargé·e de comptabilité en contrat à durée déterminée d'un an à 100%. Le Conseil communal a décidé de l'engagement d'un chargé de comptabilité avec un profil de comptable formé pour encadrer la réalisation des travaux pratiques de gestion du contentieux, mais également pour redéfinir les processus en place dans ce secteur, par exemple le logiciel métier et les référentiels. Comme déjà mentionné, le Service des finances appuie le Service de l'action sociale pour prioriser les tâches et aider à définir les procédures. L'engagement à durée déterminée permet de définir le meilleur schéma pour un plus long terme et soit de pérenniser le poste, soit de définir plus précisément les besoins ou alors de déléguer cette tâche au Centre de compétences mutualisé entre les communes, si celui-ci devait être créé.

Je vais encore brièvement répondre aux questions qui m'ont été transmises en fin de journée – je suis désolée, je n'ai pas eu beaucoup de temps pour y penser – et auxquelles je n'aurais pas déjà répondu dans mon intervention.

Le Conseil communal a fourni au Conseil d'État la planification de la mise en conformité du pilotage et de l'accompagnement, dont je viens de vous parler, le 2 décembre 2019, à satisfaction de l'État. Sur la demande contenue dans l'interpellation de fournir deux rapports, le premier sur les dysfonctionnements mis en avant par le contrôle ODAS et l'audit et un autre sur l'avancée des actions, nous pouvons d'ores et déjà nous engager à fournir toutes les informations à la Commission de gestion déjà agendée le 24 mars. Ensuite, nous nous permettrons de rédiger un seul rapport d'information qui aura pour but de faire un état des lieux de la situation et

de confirmer à votre Autorité que l'État ne mettra pas à exécution les mesures qui engendreraient que les coûts seraient mis à charge de la Commune en cas de non-mise en conformité, d'ici à la fin de l'année 2020.

En conclusion, afin de répondre aux exigences légitimes du Canton, des autres communes, de notre population et également de redonner du sens au travail aux collaboratrices et collaborateurs du Service, il faut atteindre l'objectif d'efficacité au travail. Nous comprenons l'efficacité comme la capacité à répondre de manière équitable aux besoins des bénéficiaires et à respecter les conditions-cadres que sont les normes et directives cantonales.

Or, l'efficacité dépend largement du bien-être au travail des collaboratrices et collaborateurs, ce qui nécessite de prendre en compte l'historique. L'ensemble du Service de l'action sociale mérite que nous prenions en compte les difficultés que ce dernier a traversé et traverse encore. Je m'autorise à utiliser et à détourner une citation "*Le pessimisme de la lucidité et l'optimisme de la volonté*" sont les maîtres-mots en 2020 pour le Service.

En d'autres termes, nous avons pleinement conscience de la gravité de la situation. Les mesures que nous avons prises, et que nous prendrons encore, permettront avant la fin de l'année d'améliorer considérablement la situation et nous nous y engageons avec force et détermination et ce avec le soutien des collaboratrices et collaborateurs, d'autres services de la Ville tels que les Ressources humaines et les Finances, du Canton par le biais notamment du groupe de travail pluridisciplinaire et, nous l'espérons, celui de votre Autorité.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Sarah Curty, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR est abasourdi par l'ampleur du dysfonctionnement du Service de l'action sociale. Nous avons défendu ce Service durant bon nombre d'années contre les rumeurs qui lui collaient à la peau, mettant notamment en avant une plus grande générosité qu'ailleurs. Nous avons démenti ces rumeurs en faisant confiance à ce qui était transmis en Commission et au Conseil Général, comme quoi tout était sous contrôle. Nous avons même accepté que le Service de l'action sociale ne subisse pas le même traitement que les autres services, à savoir des économies sur les EPT et nous les avons même augmentés.

Nous sommes aujourd'hui devant le fait accompli : Le Service de l'action sociale de la Ville connaît de graves dysfonctionnements depuis plusieurs années. À ce stade, nous ne pouvons que nous inquiéter que les menaces punitives de l'État ne deviennent réalité, alourdissant peut-être les finances de la Ville, c'est pourquoi nous insistons sur l'importance que le Conseil communal doit accorder à la reprise en main de ce Service. En ce sens, le groupe PLR félicite l'arrivée de plusieurs collaborateurs, qui

vont permettre, nous l'espérons, de rétablir la situation au niveau du SCAS dans les plus brefs délais, c'est-à-dire en août 2020.

Nous saluons également l'implication de Services des ressources humaines et des Finances dans le processus. Nous profitons également de cette intervention pour remercier toutes les personnes impliquées, du travail déjà accompli et de la suite de reprise en main de ce Service.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, je remercie le Conseil communal pour ses réponses circonstanciées. J'aurais juste voulu avoir peut-être quelques mots d'information sur la situation des bénéficiaires. Est-ce qu'il y a déjà eu une analyse qui a été faite ? Est-ce qu'on peut être sûrs qu'il n'y en a pas qui ont été laissés pour compte ou de côté ? Est-ce que cette situation va le plus vite possible s'améliorer ?

M. Marc Schaefroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Merci au Conseil communal pour cette réponse circonstanciée mais il y a quand même quelque chose qui m'étonne un petit peu. Si j'ai bien compris, depuis 2018, l'ODAS peut refaire des contrôles au sein du SCAS ? Je souhaiterais savoir depuis quand il n'y en avait pas eus et quelles en ont été les raisons ?

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons fait une interpellation interpartis mais puisque chaque groupe en rajoute une couche, nous profitons également de prendre la parole pour dire ce que nous avons convenu de dire dans le cadre de l'interpellation interpartis, c'est-à-dire que nous soutenons les mesures mises en place par le Conseil communal. Nous assurons les collaborateurs du Service de notre soutien dans cette démarche et, puisque certaines réponses soulevées par l'interpellation n'ont pas eu de réponses aujourd'hui, nous attendons avec attention et impatience le futur rapport qui nous sera remis.

Merci de votre attention.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La préoccupation et la mission centrale du Service est de venir en aide aux bénéficiaires. Évidemment, quand nous avons un service qui fonctionne mal, avec les assistants sociaux souvent absents, le suivi des bénéficiaires n'est pas optimal, mais je peux vous garantir qu'aucun bénéficiaire n'est oublié. Très clairement, il peut y avoir, avec les maladies, des rendez-vous qui sont annulés, ce qui n'aide évidemment pas à une constitution de dossier et à une aide suffisamment attentive et c'est bien pour ça que je

vous énumère toutes les mesures. Les mesures ont évidemment une visée financière, mais elles ont aussi et surtout une visée de pouvoir offrir la prise en charge la plus optimale du cœur du métier du Service de l'action sociale que sont le bien-être futur des bénéficiaires. Nous espérons que les mesures assez importantes, que nous mettrons en place assez rapidement, pourront faire que la prise en charge des bénéficiaires sera la meilleure possible.

Pour ce qui est du contrôle de l'ODAS par le passé, je peux vous affirmer qu'il y a eu un contrôle à fin septembre 2016 et il y avait déjà eu des dossiers qui avaient eu des situations de non-conformité mais toutes les corrections demandées avaient été faites à satisfaction. Il y aurait dû y avoir à nouveau un contrôle pour le deuxième semestre 2016, mais ce projet – c'est l'Etat qui le dit – avait été reporté suite à l'absence de longue durée d'une collaboratrice administrative et au départ du responsable du secteur. Il n'y a donc pas que chez nous qu'il y a du turn-over.

En plus du contrôle à distance, des opérations de contrôle sur site sont déployées depuis 2018. Il y a donc eu un contrôle en 2016 et ensuite il y a eu un délai de carence, mais dû aussi à des problèmes humains au niveau du Canton. À tout le moins, depuis 2017, c'est notamment des échanges avec le Canton qui se sont apaisées. Nous collaborons en tout bonne intelligence et transparence avec l'État et par exemple pour ce qui est du Conseil de la facture sociale, depuis mon entrée en fonction, j'ai dû en rater deux et nous nous réunissons en tout cas dix fois par année. C'est l'endroit où la Conseillère communale ou le Conseiller communal en charge du Social doit être pour également pouvoir discuter des normes mises en place, non pas sur le fond de la norme, puisque c'est le Grand Conseil qui par son budget valide ou invalide, mais surtout souvent dans leur mise en œuvre et la temporalité de celles-ci. Je ne me suis jamais opposée à une norme décidée par l'État.

J'ai, et je ne suis pas la seule des Conseillères communales, fait le nécessaire – et l'État en a parfaitement conscience – pour dire qu'un budget voté par le Grand Conseil en décembre 2018 ne peut pas induire un changement de norme en 1^{er} janvier 2019. C'est matériellement impossible, déjà au niveau simplement informatique, mais c'est également impossible dans un service qui gère plus de 2000 dossiers par année. L'ODAS a donc fait son travail pendant un moment, faute de ressources humaines, mais maintenant les relations dans ce dossier entre la Ville et l'État sont totalement empreintes d'un respect mutuel.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Si la parole n'est plus demandée, je clos les débats.

Est-ce que les interpellateurs sont satisfaits ?

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous sommes tout à fait satisfaits de voir que le Conseil communal a désormais pris les mesures rigoureuses pour remédier à la situation. Évidemment qu'on ne pourra voir que d'ici un certain temps la concrétisation de ces mesures. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de voir le rapport qui a été promis. Dans tous les cas, lors des comptes 2019, nous poserons les questions sur les impacts financiers qui ont pu toucher la Ville et le Canton.

Merci.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Oui, amplement satisfaits.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je me réfère à ma précédente intervention. Le Conseil communal a notre soutien dans les mesures qu'il a mises en place et nous sommes satisfaits de ces mesures.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous nous réjouissons bien sûr de voir les développement futurs et les rapports qui vont arriver et, en attendant, nous sommes satisfaits.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Verts est également satisfait.

M. Blaise Fivaz, PDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Un regret de la lenteur peut-être des travaux mais satisfait de ce que le Conseil communal a entrepris, d'autant plus que le Canton a aussi sa responsabilité. Je crois qu'il faut aussi ne pas oublier de relever que le Canton est partie prenante et que le Canton n'a pas très bien réagi quand il y eu l'affaire de cette personne qui devait, semble-t-il, CHF 70'000.- et que le Service économique de l'État lui a donné raison. On se demande, à l'État, comment communiquent-ils entre services et comment il n'y a pas eu peut-être plus de réactions pour intervenir auprès du Service de La Chaux-de-Fonds.

On va donc rester attentifs. On attend avec plaisir le futur rapport et on espère bien entendu, surtout pour le personnel, que tout se passe dans les meilleures conditions possibles.

Je vous remercie.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci, l'interpellation est donc classée et nous allons prendre une petite pause de 15 minutes.

PAUSE

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous passons maintenant au troisième sujet déposé par le PS avec clause d'urgence. S'agissant du même sujet, on va traiter en même temps les autres interpellations des groupes UDC, PLR et POP.

M. Karim Boukhris, POP : Motion d'ordre ! J'ai été un peu surpris du contenu de l'interpellation PLR. On a quand même affaire à une interpellation où aucune question n'est posée au Conseil communal. Je ne sais pas sous quelle forme il faudrait qu'ils le fassent, mais à mon avis là c'e n'est pas clairement une interpellation.

M. Christophe Ummel, PLR : Motion d'ordre ! Tout à la fin, il y a une question : *Le groupe PLR demande au Conseil communal de déployer [...]*. Voilà, c'est une question.

BROUHAHA

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Si on en est sur la forme, effectivement, il n'y a pas de question posée au Conseil communal puisque, si on reprend le dernier paragraphe, il y a plutôt une injonction qui est donnée au Conseil communal de la part du groupe PLR.

BROUHAHA

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je demande une toute petite interruption de séance pour qu'on en parle.

INTERRUPTION DE SÉANCE

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Si tout à coup, le document PLR n'est pas une interpellation, on peut éventuellement demander l'ouverture des débats.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je pense qu'on peut considérer qu'elle fait partie du lot, même si ce n'est pas tout à fait de la même forme. On peut donc aller de l'avant. Voilà.

Interpellation urgente du groupe PS

Communication du Conseil communal, dérapage "incon·troll·é" !

Madame la Présidente
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes convaincus que, dans notre situation de perte de population, nous devons mettre des moyens à disposition du Conseil communal pour investir sur l'avenir au travers d'une véritable stratégie de mise en valeur de la Ville afin non seulement d'attirer de nouveaux contribuables mais également de garder les habitants actuels et leur descendance.

Nous sommes également convaincus que le succès de cette démarche est intimement lié à l'emploi puisque notre chère Ville a toujours subi des fluctuations de populations liées à la santé de notre économie, c'est pourquoi nous souhaitons que le projet de domiciliation soit mené en coordination avec la création d'un vrai Service de l'économie qui fasse le lien avec les entreprises et leurs besoins.

Par contre, comme une énorme majorité de la population, nous sommes choqués que la Ville se "trolle" elle-même et nous ne partageons pas du tout la forme choisie par le Conseil communal pour attirer l'attention. Nous avons beau y mettre notre plus grande volonté, nous n'arrivons pas à comprendre le lien entre un buzz raté sur les réseaux sociaux et une stratégie de domiciliation à long terme, ni à mesurer la disproportion entre les montants articulés qui auraient déjà été dépensés et le budget alloué pour l'ensemble de l'année et du projet.

Selon la presse et les déclarations du président de la Ville et de la Conseillère communale en charge du projet de domiciliation et du Service de l'économie, l'action de communication du Conseil communal a déjà coûté plusieurs dizaines de milliers de francs dépensés à l'extérieur de la Ville, sans concertation avec les acteurs locaux de la communication, de la culture et des autres milieux associatifs, pour un résultat qui laisse notre groupe, comme une partie de la population, profondément blessé et dans l'incompréhension.

Il est donc urgent que le Conseil communal réponde clairement aux questions suivantes :

- Où en est le mandat ? Va-t-il se poursuivre ? Et avec qui ?
- Qu'entend-il entreprendre pour réparer les dégâts d'image causés ?

- Combien ce mandat a-t-il coûté jusqu'à maintenant et quelle somme est encore engagée ?
- Qu'est-ce qu'il entend faire du reste de la ligne budgétaire de CHF 150'000.- votée au budget 2020 ?
- Une stratégie de domiciliation et de développement d'un Service de l'économie sont-ils en cours ?

Merci pour votre attention et pour vos réponses.

Pour le groupe PS : Patrick Jobin

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Selon la presse et les déclarations du Président de la Ville et de la Conseillère communale en charge du projet de domiciliation et du Service de l'économie, l'action de communication du Conseil communal a déjà coûté plusieurs dizaines de milliers de francs, dépensés en dehors de la Ville, sans concertation avec les acteurs locaux, pour un résultat qui laisse notre groupe, comme une partie de la population, profondément blessé.

Il est donc urgent que le Conseil communal nous dise, à nous surtout, élus du Conseil général et à la population, où en est le mandat et surtout si cette action de communication va se poursuivre et comment ?

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Si personne ne s'oppose à l'urgence, je peux demander le développement de cette interpellation et je prendrai les autres groupes après.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Lors du vote du budget 2020, le Conseil général avait mis en doute le montant de CHF 150'000.- prévu pour le projet de domiciliation en insistant pour que celui-ci soit accompagné et coordonné avec la mise en place d'une vraie stratégie économique pour les entreprises locales, digne d'un vrai Service de l'économie. Nous avons alors in extremis voté le maintien de cette ligne budgétaire car la Conseillère communale en charge du projet nous avait déclaré que le projet de domiciliation était déjà lancé et que ce budget de CHF 150'000.- était absolument nécessaire pour la mise en œuvre de celui-ci.

Le groupe PS est convaincu que, dans notre situation de perte de population, nous devons mettre des moyens à disposition du Conseil communal pour investir sur l'avenir par une vraie stratégie de mise en

valeur de la Ville afin non seulement d'attirer de nouveaux contribuables mais également de garder les habitants actuels et leurs descendances.

Le groupe PS a déjà fait plusieurs interventions sur le sujet et nous avons également soutenu celles des autres groupes allant dans ce sens. Nous sommes également convaincus que le succès de cette démarche est intimement lié à l'emploi, puisque notre chère Ville a toujours subi des fluctuations de population liées à la santé de notre économie, c'est pourquoi nous souhaitons et nous souhaitons toujours que le projet de domiciliation soit mené en coordination avec la définition d'une stratégie du Service de l'économie qui fasse le lien avec les entreprises et leurs besoins.

Si nous sommes convaincus qu'il faut investir des moyens importants dans un projet de domiciliation, donc si nous sommes d'accord sur le fond de la ligne budgétaire, comme une énorme majorité de la population, nous sommes choqués que la Ville se trolle elle-même avec des images est des mises en scène d'un goût douteux. Non pas que nous n'aimons pas rire de nous-mêmes, mais franchement pas à n'importe quel prix et surtout pas sous cette forme. Nous ne partageons donc pas du tout la ligne choisie par le Conseil communal pour attirer l'attention.

Nous avons beau y mettre notre plus grande volonté, nous n'arrivons pas à comprendre le lien entre un buzz sur les réseaux sociaux, même réussi – ce qui n'est évidemment pas le cas du *bad buzz* en question – et un projet de domiciliation. Plus grave, nous ne comprenons pas la proportion entre les montants articulés qui auraient déjà été dépensés et le budget alloué pour l'ensemble de l'année et du projet ! Comment se détaillent les montants déjà dépensés et comment est prévue la suite du budget du mandat ?

Pour être honnêtes, nous avons un peu l'impression de revivre l'histoire du logo de la Ville qui avait coûté environ CHF 60'000.-, dépensés dans une entreprise externe à la Ville, sans appel d'offre en Ville, et qui avait fait l'objet d'une levée de bouclier, d'une initiative, de la création d'une commission ad hoc et de l'attribution d'un nouveau mandat à l'interne de la Ville pour un montant environ deux fois moins important !

Le conseil communal aurait déjà attribué CHF 90'000.- de mandat à une entreprise externe alors que nous parlons d'économie résidentielle à chaque Conseil général et que nous venons de mettre les Abeilles en service ? Où en est-on dans ce mandat ? Et si, par exemple, on devait faire appel à des entreprises locales pour reprendre le mandat, que resterait-il pour elles ?

Le Conseil général a donc demandé au Conseil communal de créer une monnaie locale mais, dans la foulée, celui-ci va chercher une entreprise qui n'a pas de lien particulier avec la Ville, qui plus est juste après l'annonce des problèmes du SCAS, et nous fait des trolls qui se moquent de la Ville !

C'est une erreur de communication pour une entreprise de communication ou pour un Service de communication. Pour nous, c'est une plaisanterie stupide qui coûte à la ville !

Les seules bonnes idées qui sont annoncées dans le communiqué de presse du 13 janvier 2020 sont la création de journées portes-ouvertes chez l'habitant d'un nouveau genre avec visites guidées de la Ville, ainsi qu'une hotline tenue par des citoyennes et citoyens souhaitant promouvoir leur Ville, mais est-ce encore un troll ? Nous espérons que ce ne soit pas le cas car il faut mettre en avant le bien-être et le bien-vivre en Ville et seuls les citoyens et citoyennes de cette Ville sont capables de le faire avec sincérité. Pas un troll !

C'est dommage, voire dommageable, car la communication de la Ville est sur la bonne voie depuis 20 ans. Le contenu patrimonial a été mis en avant – c'est très bien – mais ça n'a pas été facile. Les rencontres de décembre qui viennent des citoyens sont un excellent exemple de communication sincère et efficace. Sur le fond, les autorités font le job de communication mais elles font trop appel aux spécialistes sans faire appel aux citoyens et aux gens d'ici. La majorité des Chaux-de-Fonniers n'ont rien compris à cette campagne du troll et nous non plus !

Les gens d'ici sont nos meilleurs ambassadeurs. Le Conseil communal doit prendre des acteurs de la Ville, de la communication, de la culture et des milieux associatifs ainsi que la population et le gérer correctement et non les troller et usurper leur nom et leur image.

Merci pour attention et pour vos réponses aux questions de notre interpellation.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Nous passons maintenant au groupe UDC.

Interpellation UDC frappée de la clause d'urgence

Attention, le Troll va encore frapper !

Si, sur le fond, nous comprenons la démarche : faire un grand buzz médiatique afin d'attirer l'attention et ainsi pouvoir mieux transmettre les faits positifs de notre campagne..., le groupe UDC n'en comprend pas vraiment la forme.

En effet, alors que nous avons en Ville d'excellents spécialistes en communication, on va mandater une agence extérieure. Celle-ci pond un projet que l'on peut assez facilement qualifier, certes de "décalé", mais relativement médiocre.

Si l'effet de surprise a été total, nous en convenons volontiers..., l'effet d'appel ne nous semble pas avoir été suivi, car nous n'avons trouvé, dans cette campagne, pas la moindre transmission d'éléments intéressants ni attirants pour notre Ville !

À notre sens, – et bien sûr, avec une campagne de communication aussi difficilement cernable, on peut aisément se tromper ... – cette campagne visait vraisemblablement à promouvoir la Ville de La Chaux-de-Fonds auprès de futurs prochains citoyens, par une approche drôle et rigolote, Nous avons peur de les avoir, bien au contraire, fait fuir !

Le but d'être drôle et rigolo a été atteint, c'est certain, car une petite partie de la population de la Ville s'est amusée des aventures du Troll pirate, mais surtout, l'ensemble de la Suisse s'est bien bidonné sur notre dos ! C'est donc le seul fait à retenir : un dégât d'image supplémentaire, en jetant l'argent par la fenêtre !

Quant à la promotion de notre Cité, le groupe UDC a clairement et fort malheureusement l'impression que c'est un loupé grave !

Les questions qui doivent se poser maintenant sont les suivantes :

- Pourquoi aller chercher du mauvais ailleurs, quand il y a des bons chez nous ?

- Pourquoi dépenser CHF 90'000,- dans une campagne vouée à l'échec, alors que les finances de la Ville sont au plus mal et que le Conseil général s'y oppose ?

- Le Conseil communal va-t-il continuer avec l'agence de communication vaudoise ou, au contraire, exiger un remboursement de tout ou partie de la facture ?

- La ligne budgétaire de CHF 150'000,- prévue pour une campagne de domiciliation, confiée par mandat externe contre la volonté du Conseil général (...), va-t-elle être dépensée de la même manière ?

Merci au Conseil communal pour ses réponses.

Pour le groupe UDC : Andy Favre, Marc Schaftroth; Thierry Brechbühler

M. Andy Favre, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Si le groupe UDC vient devant vous ce soir avec cette intervention c'est qu'il estime que l'action du Conseil communal en la matière a été menée sans suffisamment de contrôle ni d'analyse des conséquences d'une campagne de communication probablement assortie aux moyens financiers de la Ville mais dont le sujet est pour le moins discutable.

Les fake-news sont un moyen utilisé dans la communication actuelle et sortir un troll d'on ne sait où ne peut logiquement pas toucher la population cible qui est le frontalier cadre dans une entreprise de la place. Je ferai ici l'impasse sur les quelques éléments qui m'ont personnellement choqué, voire blessé en tant que citoyen et contribuable. Évitions les discussions de bistrot ici.

Nous voulons surtout que les CHF 150'000.- prévus au budget soient bien mieux employés que ceux que n'ont été les CHF 90'000.-, à notre avis inutilement gaspillés.

Enfin, nous regrettons amèrement le dégât d'image complètement contre-productif dans l'optique de domiciliation de nouveaux citoyens contribuables.

Le Conseil communal est donc instamment prié d'afficher la plus grande transparence dans la réponse qu'il donnera aux questions.

Je vous remercie.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci beaucoup. Je demande maintenant au groupe PLR de donner son explication.

Interpellation urgente du groupe PLR au Conseil général

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Parmi les grands défis que nous devons relever pour cette prochaine décade, il y a l'augmentation de notre population.

Nous pouvons faire une promotion traditionnelle pour attirer de nouveaux habitants :

- ✓ *En allant à la foire du Valais à Martigny ;*
- ✓ *En tenant un stand à la Rue de Bourg à Lausanne, à la Rue du Rhône à Genève ;*
- ✓ *En jouant des coudes pour être la Ville invitée d'honneur au Marché Concours de Saignelégier ;*

- ✓ En défilant à la Braderie d'Yverdon-les-Bains ou à la Olma de Saint-Gall ;
- ✓ En participant à la Foire Comtoise de Besançon ;
- ✓ En faisant des campagnes dans les cinémas.

Un tel programme va demander un budget de plus de CHF 1 million. Il prendra au moins une année et les retombées en termes de nouveaux habitants seront faibles.

Les gens que nous toucherons repartiront avec des flyers, des calendriers, des photos, voire des vidéos sur des clés USB. En un mot, tout une série de supports traditionnels vantant les atouts de notre belle Ville, mais ils auront toujours en arrière-pensée tous les clichés éculés que nous traînons et qui nous ont été accrochés, bien sûr à tort, par des gens qui n'ont pas pris le temps de connaître et aimer notre Ville improbable, perchée, contre-nature, à 1'000 mètres d'altitude.

Mais il faut être réaliste, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nous sommes devant une urgence urbanistique et nous n'avons pas le temps, ni l'argent, pour passer par des outils conventionnels qui sont certainement "propres en ordre" comme l'on dit en Helvétie, mais trop peu efficaces devant la situation actuelle.

Il faut prendre des moyens non conventionnels, rapides, bon marché et efficaces pour attirer l'attention et éveiller l'intérêt des gens susceptibles de venir s'installer en Ville de la Chaux-de-Fonds. En un mot, les potentiels nouveaux arrivants que nous voulons toucher.

Le Conseil communal s'est rendu compte de cette urgence urbanistique. Ses mesures sont hors des sentiers battus et elles ont aussi battu des records avec plus de 170'000 personnes, en moins de 70 heures, qui se sont intéressées, qui sont venues voir, qui ont échangé et qui ont pu se faire une opinion sur notre belle Ville.

Déjà l'année passée, les médias nous ont aidés à changer la façon dont les gens en Suisse perçoivent La Chaux-de-Fonds en investissant une année de temps de deux cinéastes pour faire un film intitulé "Ville cherche héro".

Dans toute la Suisse romande, et même au-delà, les gens découvraient une ville où il fait bon vivre. Où il y a une proximité de la nature, des commodités, des écoles, une diversité dans la culture, les sports, et également un potentiel intéressant de places de travail.

Les gens étaient surpris et touchés. Leurs témoignages sont éloquents. Mais rapidement ils ont eu une certaine retenue car les clichés réapparaissent :

"Ça a l'air beau mais bon il y a six mois d'hiver et six mois d'impôts ! il ne se passe jamais rien dans cette ville perdue là-haut ! Il n'y a pas de vie nocturne !" Et j'en passe.

Pour "tordre le cou" à ces clichés, marginaliser ces détracteurs et enfin pouvoir parler de notre Ville en bien, en étant fiers de vivre ici, il fallait casser les codes et déranger les gens.

Le Conseil communal s'est lancé à l'eau. On peut, c'est le droit de chacun, ne pas apprécier l'un ou l'autre élément de l'action, mais c'est fait. Et, par exemple, la qualité, au sens large, du film est là. Le plus important est de ne pas perdre l'objectif et de continuer en tirant les enseignements sur ce qui a déjà été fait.

Nous devons maintenant tous, Autorités locales, Législatif et Exécutif, Citoyennes et Citoyens, prendre avec nous les outils qui ont été mis à notre disposition, notamment le film, et nous devons tous être des ambassadeurs. Nous devons parler dans nos cercles de connaissances qui sont hors de la Ville, parler sans le complexe que nous avons trop souvent car on nous rétorquait immédiatement dès que l'on parlait en bien de notre Ville : "Ouais mais j'peux pas monter en juin j'ai rangé mes chaînes..."

Cette campagne a été comme une thérapie pour que les gens arrêtent de voir notre Ville de façon négative. Celui hors de nos murs qui aura encore ce réflexe sera immédiatement minorisé et vu comme quelqu'un qui ne suit pas l'air du temps.

La Confédération et les Autorités fédérales croient en nous ; elles nous ont alloué CHF 2 milliards pour nos infrastructures ferroviaires et routières. Cette nouvelle décade sera riche en développements. Notre attractivité va croître dès les travaux commencés.

À nous tous ensemble, rassemblons-nous devant l'urgence urbanistique, parlons partout en bien de notre Ville, soyons les ambassadeurs du renouveau en attirant des nouveaux habitants qui viendront partager les plaisirs et les joies de vivre dans cette belle ville.

Le groupe PLR demande au Conseil communal de déployer les prochaines phases de cet investissement important qui va amener le renouveau dans notre Ville, ceci sans délai et sans faillir. L'urgence est là.

Bienvenue chez Les Tchaux.

Merci de votre attention.

Pour le groupe PLR : Christophe Ummel, Sarah Curty, Marc Frutschi, Cédric Haldimann

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Merci. Notre texte est complet et assez long, je ne vais donc pas rajouter beaucoup.

Simplement, ce que nous voulions démontrer c'est que les canaux classiques de communication, pour ce qu'on veut faire, c'est-à-dire promouvoir la domiciliation, sont extrêmement coûteux et d'une efficacité discutable et qu'il fallait trouver des moyens hors des sentiers battus, plus en relation avec nos finances et qui sont à la fois moins chers et plus efficaces.

C'est ce que le Conseil communal a tenté de faire. Alors on est en droit de ne pas aimer, ça c'est à respecter évidemment, mais il s'agit maintenant de rebondir, de tirer les enseignements de ce qui n'a pas fonctionné, les remarques négatives qui ont été émises, parce que ma fois on n'a jamais raison tout seul et quand on fait de la communication, finalement, on dit souvent que la communication ce n'est pas ce que je dis mais ce que l'autre comprend. Et ce que l'autre a compris ce n'est pas tout à fait ce qu'on a voulu dire, il faut donc tirer des enseignements, rebondir, mais pour le groupe PLR ce qui est important c'est qu'effectivement le thème de la domiciliation est un thème central.

C'est le défi de ces prochaines années et on aimerait que le Conseil communal nous dise maintenant comment il pense poursuivre et l'encourager à le faire et, encore une fois, on va être obligés d'innover et de sortir des sentiers battus. Ce qu'on veut aussi dire c'est que sortir des sentiers battus, utiliser des moyens peu conventionnels et bon marché, c'est aussi risqué – ce qui est apparu aussi dans cette campagne – mais je crois qu'on est aussi condamnés à cela.

Merci.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. On passe maintenant au groupe POP.

Interpellation urgente sur la campagne de communication de la Ville

Suite à la campagne de communication de la Ville, le POP s'inquiète de cette démarche et se demande si le Conseil communal aura la délicatesse de mandater des boîtes locales et acteurs locaux pour les prochaines étapes de la campagne ?

Pour le groupe POP : Julien Gressot

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas m'étendre. Je partage la plupart des choses qui ont été dites par mes préopinants.

Le point sur lequel nous voulions vraiment insister c'est de bien voir qu'une des choses qui a le plus choqué les citoyens de cette Ville c'est qu'on n'a pas eu recours à des acteurs locaux alors qu'on sait bien qu'à La Chaux-de-Fonds on a une pépinière de talents et c'est vraiment à cause de ça que le POP, qui est tout à fait d'ailleurs partagé sur la qualification de l'opération entre une opération drôle ou pas, est vraiment choqué.

On espère vraiment que le Conseil communal engagera désormais des acteurs locaux pour la suite de cette campagne. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La diminution de la population en 2018 de 655 habitants et en 2019 de 387 n'a pas laissé le Conseil communal inactif. Il se préoccupe de cette problématique depuis 2018. Nous espérions que cette tendance cesse, mais malheureusement ce n'est pas le cas, il ne faut toutefois pas prendre ces chiffres tels quels, il faut étudier plus en détail les variations.

Pour les années 2017, 2018 et 2019, nous comptons 5'565 arrivées, ce qui est positif, contre 6'945 départs. Sur la base des informations que les citoyens donnent au Contrôle des habitants, les principales raisons d'arrivées et de départs sont les suivantes. Il apparaît que 1'455 personnes indiquent venir à La Chaux-de-Fonds pour y avoir trouvé un nouvel emploi et que 773 personnes y viennent pour l'habitat. Dans les départs, il apparaît que 456 personnes indiquent retourner dans leur pays d'origine, que certains citoyens Chaux-de-Fonniers quittent la Ville pour acquérir une maison dans les villages environnants et que des personnes, sans emploi, quittent la Ville.

Ce qui est véritablement préoccupant, c'est la pendularité qui ne cesse d'augmenter. Les frontaliers sont au nombre de 5'400. Les autres pendulaires, de l'ordre de 6'800, proviennent essentiellement du Canton de Neuchâtel. Au niveau fiscal, cette pendularité neuchâteloise n'est pas

préoccupante pour l'État de Neuchâtel mais elle l'est pour la Ville de La Chaux-de-Fonds si la reconnaissance des pôles urbains qui concentrent l'emploi au sein du Canton n'évolue pas.

Dès lors. Il faut agir.

La première action du Conseil communal a été de sensibiliser les entreprises pour qu'elles incitent leurs collaborateurs à s'établir en Ville. Deux flyers ont été créés – l'un pour les pendulaires, l'autre pour les frontaliers – qui mettent en avant les atouts de la Ville. Les entreprises y ont été sensibles mais, pour l'instant, nous n'avons pas encore pu rencontrer directement leurs collaborateurs. Elles ont de la peine à trouver de la main d'œuvre en ce moment et elles craignent d'aborder ce sujet sensible au sein de l'entreprise, d'autant plus que pratiquement tous les dirigeants des grandes entreprises n'habitent pas La Chaux-de-Fonds. Nous ne baissons cependant pas les bras et poursuivrons nos démarches auprès des entreprises pour tenter d'inverser la tendance.

La deuxième action entreprise est la campagne de domiciliation dont nous vous avons déjà parlé et que nous allons vous détailler ce soir. Le Conseil communal a décidé, en mars 2019, de créer un groupe de travail composé du délégué au marketing urbain et commerce, de la préposée au Contrôle des habitants, du chef de la communication et de son adjointe et de deux Conseillers communaux, soit Théo Huguenin-Elie et moi-même. Nous nous sommes réunis plusieurs fois en avril et mai pour préparer un appel d'offre. Dans cet appel d'offre, nous avons précisé le contexte et les objectifs, le public cible, soit le Canton de Neuchâtel, mais aussi tous les cantons environnants et la France. Les moyens de communication étaient libres et chaque agence sollicitée pouvant nous faire des propositions. Nous leur avons également fourni une vingtaine d'arguments positifs sur la Ville de La Chaux-de-Fonds.

L'appel d'offre demandait aussi une présentation de l'entreprise, ses expériences lors de campagnes qu'elles ont lancées, la diversité des moyens qu'elles avaient au sein de leur propre entreprise et finalement le coût d'une première campagne. Pour le Conseil communal, il était évident qu'il n'était pas possible que le Service de la communication fasse cette campagne. On finissait la Biennale du patrimoine horloger et les 10 ans de l'UNESCO étaient en préparation. Dès lors, le Service de la communication était un membre du groupe de travail mais pas le concepteur de la campagne.

Six agences, de par leur taille, ont été sollicitées. Deux agences ont décliné notre offre, dont une du Canton de Neuchâtel. Nous avons auditionné les quatre agences restantes. Une agence, par rapport à la qualité de sa prestation et du fait qu'elle allait recourir à plusieurs autres agences pour prendre ce mandat, n'a pas été retenue. Une autre agence, qui nous proposait une campagne traditionnelle, demandait un budget qui dépassait le million. Dès lors, deux agences sont venues nous présenter

une deuxième fois leur projet. L'une d'entre elles, qui proposait une campagne plus conventionnelle, demandait un montant de l'ordre de CHF 300'000.-, auquel il fallait prévoir les cachets des intervenants.

Il faut le reconnaître, le groupe de travail a été séduit par l'audace de Creatives SA et le montant raisonnable de CHF 90'000.- qu'il fallait engager, versus CHF 300'000.- ou plus du million. On peut aussi évoquer, à ce chapitre, le crédit de CHF 1 million voté le 26 mars 1998 par le Conseil général pour la promotion de la Ville confié à l'agence GKG de Bâle. Un montant de CHF 192'670.70 a été dépensé et finalement le projet a été abandonné en 1999 car la Ville n'avait pas les moyens de poursuivre. Cette campagne se veut dans l'esprit chaud-de-fonnier, créative et hors des sentiers battus. Elle recourt à des procédés originaux et inédits. Elle bouscule. Bien entendu, une décision ne se prend pas si l'unanimité du Conseil communal n'y adhère pas.

Après une présentation par Creatives, celui-ci a décidé de se lancer dans cette aventure, particulière nous vous le concédons. La suite du projet a été suivi par le groupe de travail et le Conseil communal. Au départ, nous voulions démarrer la campagne en novembre 2019, puis le Conseil communal a décidé de reporter la campagne au 10 janvier 2020. En effet, il nous paraissait peu judicieux de présenter un budget 2020 déficitaire de CHF 15 millions et de parler de la promotion de la domiciliation de la Ville simultanément. Tout était donc prêt pour cette date : les cartes postales étaient à La Poste, les bâches prêtes à être posées, mais voilà que la cellule d'enquête d'ArcInfo tire sur la Ville et son SCAS. Les médias ont été réunis lundi matin 13 janvier pour les informer de ce que nous étions en train de faire. ArcInfo, n'appréciant pas notre campagne, a focalisé l'attention de la population sur ce budget de CHF 90'000.- ! Mais en fait, de quoi sont composés ces chiffres ?

Le mandat de Creatives est de CHF 11'500.-, la campagne sur les réseaux sociaux se monte à CHF 20'500.-, la vidéo coûte CHF 33'000.-, les bâches fabriquées chez MegaPub – un acteur local – CHF 9'000.-, les cartes postales imprimées chez un autre acteur local, Alfaset, CHF 1'800.- et La Poste CHF 2'800.-, soit un total à ce jour de CHF 78'600.-. Il reste donc encore CHF 11'400.- à disposition pour casser des clichés qui collent souvent injustement à la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Pour certains, CHF 90'000 peut sembler énorme mais dans le budget d'une Ville, il s'agit d'une très petite somme, 0.032% de notre budget. Un jour de déneigement coûte à la Ville entre CHF 60'000 à CHF 80'000, une somme bien moindre par rapport aux enjeux qui touchent actuellement notre Ville et dont vous avez tous conscience ici, indépendamment de vos opinions politiques.

Parlons maintenant des réactions violentes qui se font beaucoup entendre, mais aussi des réactions positives qu'on entend moins, mais qui sont aussi importantes. Il est évident qu'il n'est pas possible de plaire à tout

le monde et le Conseil communal est désolé d'avoir heurté la sensibilité de certains. Évidemment, tel n'était pas notre objectif. Le Conseil communal se bat pour notre Ville qu'il entend faire rayonner et il est parfaitement injuste de nous prêter d'autres intentions.

Après analyses, le Conseil communal est conscient que certains points de la campagne n'ont pas fonctionné comme prévu, ce que nous regrettons. Fort de ce constat, le Conseil communal a décidé que, à l'heure actuelle, la deuxième phase de la campagne que nous avons annoncée est suspendue. Les contacts sont toutefois maintenus avec l'entreprise Creatives SA et celle-ci est prête à collaborer avec les acteurs de la communication et du graphisme de la place qui se sont fédérés et ont écrit au Conseil communal. Le Conseil communal les rencontrera dans les plus brefs délais.

Le Conseil communal poursuivra cette campagne en s'assurant que les orientations choisies fédèrent un maximum d'acteurs locaux. Pour le Conseil communal, il est évident que les thèmes de la fiscalité, de la qualité de vie, de l'offre culturelle et sportive, du logement, de l'urbanisme, des écoles, du pré et parascolaires et de l'humain doivent être nos thèmes de prédilection pour la campagne qui va suivre.

La campagne de troll marketing a touché la fierté des habitants, ceux-ci doivent être rassurés quant à nos intentions. Nous souhaitons prendre de la distance avec les stéréotypes qui nous touchent pour mieux les contrer. Un pari peut-être un peu trop osé, mais il faut rappeler que nous avons veillé à proposer des images relativement légères et peu dénigrantes.

Des critiques, le Conseil communal en a entendues. ArcInfo s'est largement fait entendre en suggérant, dans un édit, de ne pas réélire les Conseillers communaux en juin prochain. La campagne questionne, choque, interpelle, il est toutefois aussi important de relever des éléments positifs de cette campagne qui était principalement destinée aux personnes n'habitant pas La Chaux-de-Fonds.

Les appréciations données par les internautes sont à 94% positives, soit des *Like*, *Rigole* et *Love* dans le jargon utilisé dans les réseaux sociaux. 484'473 personnes ont été atteintes. Nous rappelons que nous sommes 180'000 habitants dans le Canton de Neuchâtel, enfants compris. Plusieurs centaines de milliers de personnes hors Canton ont visité notre site. 910'323 vues ont été enregistrées et 7'841 réactions ont été écrites sur Facebook et Instagram. La vidéo a été vue plus de 110'000 fois. La RTS en a parlé dimanche soir, lundi midi et même lundi soir pour expliquer à la population ce que sont les "mèmes".

Le Conseil communal espère avoir réussi à apaiser tout le monde sur nos intentions, ce qui semble tout de même le cas, deux semaines après son lancement. Une campagne promotionnelle est toujours délicate. Il n'est

jamais certain de savoir à l'avance si elle atteindra son but. Une campagne classique coûte chère, sans plus de garantie de réussite.

Sachez que les cinq Conseillers communaux que nous sommes travaillons sans cesse pour le bien de notre Ville et qu'il est fort désagréable de se faire traiter d'incompétents – que la campagne ait été réussie ou non – comme certains se sont permis de le dire.

Maintenant, je vais répondre à quelques interventions concernant ces CHF 90'000.-. Donc il est bien clair que les CHF 90'000.- apparaissent dans les comptes 2019. Les CHF 150'000.-, qui font partie du budget 2020, ne sont pas dépensés et on a encore un transitoire d'environ – je l'ai dit – CHF 11'000.- dans les comptes 2019 qui va être probablement inscrit mais les CHF 150'000.- ne sont pas aujourd'hui dépensés.

Les acteurs locaux, on en avait contactés deux et on n'a pas eu de retour. Évidemment que c'est bien dommage mais notre idée c'était quand même de trouver des entreprises qui puissent proposer tout un service et pas juste quelques services particuliers et que nous devions tout coordonner. Dans ce cas-là, Creatives a énormément de personnes – une trentaine – et touche à beaucoup de domaines d'activité. C'est ce qui nous a aussi incités à recourir à une grande entreprise.

Voilà, je crois que j'ai à peu près répondu à vos questions et si j'en ai oubliées quelques-unes, par rapport à vos interventions, vous me les appellerez.

Merci beaucoup.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : J'ai vu qu'il y a un deuxième tour de parole qui est demandé.

M. Pascal Bühler, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule, je tiens à préciser que la présente prise de parole n'est pas faite au nom du groupe socialiste.

Elle est faite, par mon intermédiaire, au nom notamment d'une partie de la population chaud-de-fonnière, d'une partie de ses habitants ainsi que de certains acteurs locaux des milieux culturels et autres, ainsi que pour le compte de nombreux employés communaux, qui n'ont guère goûtés à la plaisanterie présentée par le Conseil communal !

Je n'ai pas l'intention de refaire l'historique des faits depuis le faux communiqué de presse urgent du vendredi 10 janvier dernier en fin d'après-midi, mais... d'exprimer et de faire état de l'incompréhension, de la colère, de la tristesse – et j'en oublie volontairement – qui nous ont envahis et nous ont blessés !!!

L'article 16 du Code civil indique que *"Toute personne qui n'est pas privée de la faculté d'agir raisonnablement en raison de son jeune âge, de déficience mentale, de troubles psychiques, d'ivresse ou d'autres causes*

semblables est capable de discernement au sens de la loi". La capacité de discernement est généralement présumée !

Dans le cas qui nous occupe, voire préoccupe, nous nous interrogeons fortement sur la capacité de discernement des membres du Conseil communal lorsqu'ils ont non seulement choisi une société externe à la Ville, alors que nous possédons au sein de la Métropole horlogère les compétences nécessaires pour un tel mandat, mais également et surtout, lorsque le Conseil communal a décidé et validé le programme et la mise en scène de cette pitoyable "comédie théâtrale numérique" !

En effet, comment expliquer que les membres du Conseil communal qui, jour après jour, travaillent d'arrache-pied, s'investissent sans compter pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, pour les Montagnes neuchâteloises et le Canton, valident – dans le cadre d'une campagne de communication tendant à la domiciliation de nouveaux habitants – un concept aussi ridicule que celui dont nous avons eu droit et dû supporter les conséquences et les quolibets ?

Sur ce dossier, le Conseil communal s'est fait "hara-qui rit" et ce n'est même pas drôle ! Nous avons relevé de nombreuses incongruités dans cette campagne et, je vous rassure, nous n'avons pas l'intention ici de toutes les passer en revue, mais juste quelques-unes, sous forme de questions.

Que penser du choix de la société pour un tel mandat, alors que le Conseil communal a lancé, avec succès, il y a quelques temps, le concept de l'Abeille pour promouvoir le commerce local ?

Que penser d'un combat mené à l'époque par une Conseillère générale qui s'était ouvertement offusquée contre l'attribution du mandat du "nouveau logo" de la Ville à une société externe ? Pourrait-on dire, à ce propos, que l'adage "faites ce que je dis, pas ce que je fais" trouverait ici une bonne illustration ?

Que penser de la pertinence des idées de jouer avec des "clichés du Haut", avec des éléments désuets, erronés, voire incompréhensibles ou tout bêtement ridicules ?

Et surtout, que penser des institutions, et plus particulièrement des autorités communales et de l'image qu'elles donnent avec cette campagne ?

Quel gâchis, quelle horreur, quelle erreur, quelle... !!!! Je m'arrête là...

J'invite le Conseil communal à relire une des fables de Jean de La Fontaine "Le Corbeau et le Renard" et plus particulièrement les dernières strophes, de sorte que *"cette leçon vaut bien un fromage, sans doute"* et espère que le Conseil communal, tout comme le corbeau de la fable, *"honteux et confus, Jura, mais un peu tard, que l'on ne l'y prendrait plus"*.

Nous espérons sincèrement que cette ineptie trouvera un terme ce soir et que le rideau va ainsi tomber sur cette pièce digne d'une bouffonnade, sans jeu de mots...

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est un deuxième tour de parole. J'ai relevé quelques points et il me semble qu'on tourne autour du pot pour répondre à une question. Voilà donc je me lance.

La réponse du Conseil communal nous confirme une chose, le lien évident qu'on souligne depuis longtemps entre pendularité, domiciliation et emploi, c'est pourquoi la domiciliation doit s'accompagner d'une stratégie pour l'emploi.

Ensuite, sur le montant. Quand des agences de communication nous proposent des budget à six ou sept chiffres et qu'on veut faire un opération à CHF 90'000.-, on se pose normalement des questions, surtout que, ce qui est quand même incongru, on nous dit d'un côté que le projet de domiciliation est un projet de longue haleine, qui va prendre des années, qui nécessite de rencontrer des entreprises, etc., etc., et qu'on essaie de faire du rapide mais le rapide ça ne marche pas ou alors – comme tout ce qui est sur Internet – ça marche quoi ? Le temps qu'on clique sur le suivant ?

Ce n'est pas un montant faramineux CHF 90'000.-, c'est sûr que par rapport à d'autres montants qu'on décide ici ce n'est pas incroyable, mais j'ai envie de faire la boutade suivante : Heureusement qu'il y a quelques jours sans neige, comme ça peut-être qu'on n'y verra pas trop de différence dans les comptes 2019.

RIRES

Mais surtout et finalement, on nous dit qu'on a contacté deux acteurs locaux, très bien, mais sur le nombre des acteurs ça fait relativement peu et surtout, dans le film, on se permet d'utiliser leur image, leur nom mais sans eux ! On prend des acteurs locaux d'importance, qui dépassent même les frontières de la Suisse, on utilise leur image, leur nom et puis ils ne sont pas là. Ça ça nous choque.

Et puis sinon, sur la réponse qui finalement est semble-t-il encore en balance c'est : comment on poursuit ? Avec qui ? Et quand ? Ou est-ce qu'on ne poursuit pas ? Là je n'ai pas réussi à palper une réponse un peu concrète.

Voilà, après mon intervention précédente, ce que je pouvais dire de manière un peu posée. Merci.

M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Une campagne à CHF 90'000.- pour compenser l'exode de quelques citoyens, un pseudo troll, un affichage très très jeune, parfois hors des clous, une fake news pour les médias qui croyaient en avoir l'exclusivité, un film d'autodérision sur les stéréotypes et autres

caricatures de concitoyens que parfois certains de ces mêmes médias ont trop souvent contribué à entretenir.

Cher Conseil communal, c'est courageux, voire téméraire. L'avenir nous le dira. Ok, plusieurs personnes bien actives derrière leur Facebook ont courageusement opposé à votre action une réaction négative, mais j'aurais préféré, à leur action-réaction immédiate, une action-réflexion voire des propositions plus intelligentes. Ok, les médias locaux n'ont pas non plus pris le temps de la réflexion, mais eux on les comprend mieux. Ils sont totalement tombés dans le piège de la fake news, démontrant au passage tout leur savoir-faire en matière de vérification des informations. Bons joueurs, ils ont été élégants de reconnaître humblement le beau coup de pub. Je suis peut-être un petit sévère.

Bref, cher Conseil communal, même si moi aussi j'aurais préféré qu'une agence locale ait eu le culot de faire cette pub – j'imagine que ça n'a pas été le cas – je vous avoue attendre avec impatience la deuxième mi-temps de cette campagne. Pour l'instant, chapeau haut !

M. Marc Schaefroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'utiliserais le terme d'aberrant, par rapport à ce que j'ai entendu de la part du Conseil communal. J'en suis ulcéré. Je reviendrai sur quelques points.

Tout d'abord, prendre une entreprise hors localité est tout simplement faire injure aux entreprises de notre localité et cela démontre – dommage que la Cheffe de l'économie ne m'écoute pas – clairement qu'il est temps de créer un réel Service de l'économie avec une personne qui le dirige.

Utiliser l'identité visuelle de la Ville et la troller, c'est inadmissible ! Comment la Conseillère communale en charge de l'économie a autorisé cela sachant le battage qu'elle a fait lors de la mise en place du logo bleu, qui a fini par voir la création d'une commission intégrée dans le règlement ? Et alors, le bouquet, entendre que CHF 90'000.- ce n'est rien ! Et ça, dit par la Directrice des finances, c'est inadmissible ! Inadmissible lorsque la même personne nous rabâche à chaque budget que chaque franc compte et que ce soir on a dû voter un arrêté urgent pour soulager le personnel.

Voilà, tout ça pour dire que c'est vraiment, vraiment, du n'importe quoi...

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas donner mon avis sur cette compagne qui a été un essai, qui va peut-être se poursuivre, qui a certainement des qualités, qui a des défauts, mais je suis vraiment abasourdi d'entendre la façon dont en traite nos autorités en ce moment. On a l'impression qu'ils ont pris les cartes de crédit de la Ville pour leurs vacances ! On a l'impression qu'ils ont trahi la Ville ! Alors qu'on les a vus dans le film, on sait qu'il travaillent avec une belle solidarité pour cette Ville et avec une sincérité profonde. Et là, on

fait une montagne avec des éléments qui, comparés à ce qu'a pu être dit contre certaines autorités dans d'autres cantons, ne sont rien du tout. J'espère que le Conseil communal va se rebiffer et ne pas admettre cette façon dont il est traité. Il a engagé une campagne qui apparemment ne plaît pas, mais il y a d'autres choses qui sont faites au niveau de notre Ville et ailleurs qui ne réussissent pas et qui n'entraînent pas de réactions aussi violentes contre notre Autorité qui mérite d'avoir du respect.

M. Giovanni Spoletini, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je me permets quelques remarques personnelles qui ne sont pas celles de mon groupe, mais je salue aussi l'intervention de Monsieur Jobin qui a amené quelques précisions que j'ai données lors de la préparation de la séance de ce soir.

Tout d'abord, je ne lance pas la pierre au Conseil communal. Je ne lance pas la pierre car je connais la difficulté du Conseil communal depuis plusieurs années, mais de nous tous finalement, dans une période difficile pour notre Ville et notre région, une période difficile aussi pour se faire entendre et se faire reconnaître.

On a parlé ici que nous avons le besoin d'être reconnus comme un centre. J'ai souvent pris la parole pour dire qu'il n'y a pratiquement plus de politique d'agglomération valable dans ce Canton et qui en a fait les frais ? C'est bien nos deux villes du Haut en premier ainsi que toute notre région et il y a besoin effectivement de promouvoir. Il y a besoin d'une politique spécifique de notre domiciliation et en ça il faut saluer aussi les efforts qui sont faits. Peut-être dénoncer les erreurs, peut-être aussi dire que je n'ai pas apprécié personnellement la campagne qui a été faite, mais je reconnais les difficultés qui sont de faire ce type de campagne avec le peu de moyens que nous avons.

Il faut donc continuer certainement, comme l'a dit Monsieur Lalive, il faut aller de l'avant, corriger certaines erreurs, mais nous avons besoin effectivement et spécifiquement d'une campagne de promotion de domiciliation. Notre groupe a dit, par Monsieur Jobin, que c'est souvent lié au problème de l'emploi – et c'est effectivement une des clés pour résoudre le problème – mais aussi les avantages que présentent la qualité de vie pour les familles et les habitants de Cette Ville qui sont réelles et qui sont à mettre en avant, bien que ça a été d'une façon particulière et peut-être pas réussi dans l'essai qui a été fait par le Conseil communal.

Baser la promotion sur la qualité de vie des habitants, c'est-à-dire faire appel aux habitants ! On a cité les rencontres de décembre, lancées par André Brandt en 1999, qui ont réuni des groupes de citoyens dans des commissions particulières en fonction de différents type de promotion et qui ont été un succès extraordinaire. C'est depuis les rencontres de décembre que cette Ville a repris conscience de son patrimoine et des choses positives et exceptionnelles de son patrimoine et de là la politique de

communication s'est mise sur des bons rails. C'est grâce à ces groupes de travail-là ! Et dans ces groupes de travail, finalement, il n'était resté pratiquement personne des grand experts de politiques de communication de promotion, c'était tous des citoyens ! Et ce sont leurs forces, leurs convictions et leurs propositions qui ont ensuite été reprises par les experts de la politique de communication. Je ne dis donc pas qu'il ne faut pas faire appel à eux mais il faut aussi faire appel, dans ces cadres-là, aux citoyens et ça c'est fondamental pour la réussite de ce type de communication car c'est nous qui restons dans cette Ville et qui sommes des habitants qui en apprécions tous les jours les qualités pour nous-mêmes et pour nos familles. Il faut donc se baser sur ces personnes et c'est ce qu'on a un peu oublié de faire là, mais c'était dans l'urgence et c'était un autre modèle.

Il faut donc refaire appel à des groupes intéressés et aux acteurs culturels de la Ville. Il y a peut-être également des volontaires qui auraient mis en garde en disant : "Attention, ce n'est peut-être pas le moment de faire comme on a fait et qui auraient pu éviter finalement, je pense, une partie du budget.

Moi, je salue aussi la volonté du Conseil communal et même finalement de l'audace qu'il a eue. On l'a relevé et on était plusieurs ici à le penser. Quand on est audacieux, on prend des risques et là en prenant des risques, il y a des risques qui nous amènent à des points négatifs mais il faut continuer dans ce sens-là. Il faut donc remettre aussi le citoyen en collaboration avec cette promotion et puis, encore une fois, si nous allons vite, c'est aussi parce que nous sommes inquiets. Nous avons peur pour cette Ville et nous avons aussi été mis à mal à 15km d'ici par ArcInfo. Eh bien, le plus grand mépris historique de la région, il ne faut pas aller le chercher sur la Riviera vaudoise mais à quelques kilomètres d'ici et ça c'est lamentable et c'est à relever !

Donc mettons l'audace toujours dans notre façon de faire, changeons un petit peu de modèle et remettons aussi certains citoyens intéressés – il y en a aussi sûrement ici dans cette salle – au travail avec vous et avec des professionnels de la communication.

Merci.

M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Ok, j'imagine bien entendre certains de mes préopinants dire qu'il y a eu quelques maladroites. Je pense que c'est qu'en ne faisant rien qu'on ne se trompe jamais, je peux comprendre. Je comprends aussi que le PS et l'UDC tirent à boulets rouges sur la représentante du PLR du Conseil communal. J'ai appris en commençant ma législature ici que c'est de la politique politicienne. Ça représente absolument tout ce que je déteste le plus en politique, mais je dois vivre avec ça. Certaines fois, c'était juste de la violence gratuite et ce n'est non plus pas ce que je préfère.

Mais pour tous les autres qui ne font pas de politique politicienne, ça m'a quand même interpellé. Cette campagne, peut-être qu'elle va rater, peut-être qu'elle va réussir, mais on plante des graines. On peut pas, le lendemain, aller dans le jardin, voir que rien n'a poussé et dire ça a raté ! Ça c'est RTN qui dit le lendemain que la campagne a déjà échoué. Ce n'est pas possible, donc probablement qu'on en verra plus tard les fruits, mais personne ici n'est capable de dire que cette campagne a raté ! Je voulais le dire à tous les représentants.

Merci.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je crois que vous avez mal entendu le début de mon intervention. Ce n'est pas la campagne de Madame Morel, c'est la campagne du Conseil communal qui a toujours décidé à cinq sur cette campagne. On ne va pas s'étendre mais arrêtez de personnaliser.

Maintenant, pour la suite, il me semble qu'on avait répondu que le Conseil communal a l'intention de rencontrer des acteurs locaux avec Creatives et voir comment on va entreprendre la suite, parce qu'évidemment aujourd'hui il s'agit de prendre tout le monde avec nous et il faut qu'on consolide. Il y a eu effectivement quelques erreurs, mais cette première partie c'était l'accroche. La suivante c'est de démontrer tous les atouts de notre ville, point par point, domaine par domaine, et il faut que cela soit super bien construit. Effectivement, il ne faut pas s'arrêter là parce que sinon on a perdu. On doit poursuivre mais en prenant tout le monde avec nous.

Voilà j'en termine là. J'espère qu'on peut s'arrêter là sur ce sujet.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je voulais juste rajouter quelque chose. Certaines personnes ont parlé en leur nom et non pas forcément au nom du parti. C'était juste un rappel.

Pour finir cette discussion, je vais demander si les interpellateurs sont satisfaits mais j'aimerais juste une réponse hyper rapide, s'il vous plaît.

M. Patrick Jobin, PS : Satisfaction mitigée.

M. Andy Favre, UDC : Absolument.

M. Christophe Ummel, PLR : Oui !

M. Julien Gressot, POP : Des réponses du Conseil communal, oui. De la teneur des débats et de leur qualité, non.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien, merci. Nous avons encore deux urgences à traiter, j'aimerais que les choses se passent assez vite s'il vous plaît.

Alors, commençons par l'interpellation urgente concernant ARESA déposée par le groupe UDC.

Interpellation UDC frappée de la clause d'urgence

ARESAs – Aéroport Recherche Employés Sans Avenir

L'Aéroport des Eplatures est dans le viseur de l'OFAC... !

Avec les déboires successifs rencontrés sur notre Aéroport, cette nouvelle, si elle frappe durement les esprits, n'est pas une surprise... malheureusement !

La liste est longue des péripéties qui entachent profondément la société ARESA et nous nous demandons si la présidente du Conseil d'administration ne cherche pas à, tout simplement, faire fermer l'Aéroport de La Chaux de Fonds.

Le groupe UDC, comme bien d'autres personnes en Ville, s'inquiète de ce qui se passe dans cet Aéroport cantonal.

En effet, celui-ci ferme entre Noël et Nouvel An, ce qui n'est probablement pas normal pour un aéroport reconnu par l'OFAC. En cas de chute de neige, il n'est plus dégagé comme il le devrait et les avions ne peuvent souvent pas décoller ou atterrir avant la fin de la matinée. Ceci se traduit par une augmentation des jours de fermeture et des restrictions d'horaires. De plus, les normes de sécurité ne sont pas systématiquement respectées, en lien notamment avec le poids de certains aéronefs qui dépasse la limite maximale autorisée.

Enfin, la comptable quitte le navire comme d'ailleurs les contrôleurs aériens, dont l'équipe est actuellement insuffisante pour assurer l'exploitation selon la concession fédérale !

De plus, les épisodes du feuilleton dramatique sur l'engagement/renvoi du directeur commencent à interroger jusque dans les plus hautes instances fédérales.

Il nous apparaît en outre que les taxes d'aéroport ont considérablement augmenté, rendant notre piste bien moins attractive que d'autres.

Le restaurateur a été remercié et n'a pas été remplacé... Qu'advient-il des locaux ? Un terminal international pour quelques voyageurs seulement ?

Toutes ces situations successives ont amené une diminution conséquente du trafic et donc des revenus de la société. Nous savons que plusieurs clients importants ont délocalisé leurs avions vers des aéroports plus accueillants. Si tant est qu'ils n'ont pas été poussés par la petite porte.

Nous demandons au Conseil communal qu'il nous rende des comptes !

Pour le groupe UDC : Thierry Brechbühler, Marc Schafroth

M. Thierry Brechbühler, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La clause d'urgence est demandée car l'Aéroport des Eplatures est un pôle capital au développement de notre région. La société ARESA dépasse de loin le cadre de notre Commune et le Canton, comme la Ville l'avaient bien compris puisqu'elle avait investi dans la société !

Celui-ci voit son avenir bien compromis et sa survie dépendra de réactions immédiates. Or, la présidente du Conseil d'administration, membre de notre Conseil communal, ne semble pas trop s'en inquiéter.

Dans ces conditions, nous vous demandons, chers collègues, d'accepter l'urgence de cette interpellation.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Comme l'urgence n'est pas combattue, je vous laisse continuer de débattre.

M. Thierry Brechbühler, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. ARESA va mal, l'Aéroport des Eplatures va vraiment mal, à tel point que l'OFAC s'en inquiète et ce n'est pas bon !

Si nous remontons un tout petit peu dans le temps, celui où notre Aéroport marchait du "feu de Dieu" – bon, c'était au temps des Loichat – l'aéroclub tournait comme une hélice, c'est-à-dire : bien rond ! On peut leur reprocher bien des choses sans doute aux Loichat, mais l'Aéroport fonctionnait. Sous leur direction, Skyguide investissait les Montagnes et, si la neige tombait la nuit, c'est Monsieur Simon Loichat qui, à 3h du matin, venait dégager la piste !

Les choses ont changé, assurément. Le temps des "pionniers" est révolu. Place aux professionnels ! Alors qu'en est-il... ?

Les problèmes s'amoncellent les uns après les autres sur des décisions malheureuses. On restreint les horaires, on ferme durant des périodes clefs... ? Que se passe-t-il ? On augmente les taxes, on fait fuir les clients. Des propriétaires ont déplacé leurs appareils et on cherche à dégoûter le deuxième plus gros client de rester ici. Le Conseil d'État, interrogé sur la situation d'ARESA, ne semble d'ailleurs pas s'en offusquer. Il dispose d'un autre aéroport sur le Littoral et on sait que cette région du Canton est plus intéressante à soutenir que la nôtre !

Si on ne peut parler d'un *grounding* pour un aéroport – vu qu'il est déjà au sol... – on est tout de même en droit de se demander s'il y a un pilote dans l'avion ? À notre connaissance, il n'y en a pas !

La présidente du Conseil d'administration a-t-elle la compétence pour mener la société vers de plus beaux horizons ? A-t-elle jamais été la bonne personne pour ce poste ? Sa gestion de la direction est calamiteuse et nous comprenons combien il est difficile pour un collaborateur, pourtant au bénéfice d'une formation poussée, de connaissances techniques en aéronautique et de compétences en droit européen, de se faire engager, puis renvoyer, puis réengager ad intérim, puis rétrograder comme simple employé... ! Pour n'importe quelle personne, cette situation ne peut pas être tenable et c'est pourtant ce que vit Monsieur Raphaël Boichat !

On n'a pas le droit de jouer avec les gens, comme s'ils étaient des pions à déplacer sur une table de jeu !

Alors, et pour terminer avec cette intervention, nous demandons au Conseil communal, par la voix de la présidente d'ARESA, des éclaircissements sérieux et une parfaite transparence sur ce qu'il se passe à l'Aéroport des Eplatures !

Je vous remercie.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Nous nous trouvons face à une deuxième interpellation déposée par les groupes POP, PS et des Verts.

Interpellation urgente interpartis (POP, PS, Verts) au sujet de l'Aéroport de La Chaux-de-Fonds, ARESA

Dans ArcInfo du samedi 18 janvier 2020, on pouvait lire, sous le titre "Chambardements à l'aéroport", que le directeur de l'Aéroport s'était fait dégrader et que, dès fin janvier, il redeviendra simple contrôleur aérien. Des employés, quant à eux, faisaient part de leurs inquiétudes quant à l'avenir de l'Aéroport chaud-de-fonnier.

Ce matin 4 février, dans l'émission radiophonique La Matinale de la RTS à 7h, on apprenait que l'Aéroport régional de La Chaux-de-Fonds est dans le viseur de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) car l'organe de surveillance s'inquiète du respect des normes légales, après l'annonce de démissions de contrôleurs aériens et du statut incertain du directeur.

Madame Morel, pourriez-vous s'il vous plaît nous donner des informations sur ce qui se passe à ARESA, comme vous l'avez mentionné ce matin lors de l'interview donné à Ludovic Rocchi, journaliste à la RTS ?

Avez-vous engagé un nouveau directeur conformément aux directives de l'OFAC ? Ou un chef aéroportuaire comme mentionné dans l'article d'ArcInfo ?

Est-ce que l'Aéroport va simplement être fermé quelques jours par semaine par manque de personnel ?

Le statut de l'Aéroport est-il en danger ? Qu'en est-il des subventions fédérales ?

D'importants roulements de personnel ont lieu et un audit RH aurait été fait ou demandé ? Pouvons avoir des éclaircissements à ce sujet ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Pour le groupe POP : Marina Schneeberger

Pour le groupe PS : Michael Othenin-Girard

Pour les Vert·e·s : Monique Erard

Mme Marina Schneeberger, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans la presse locale régionale du 18 janvier, il y a eu un article sur l'Aéroport. Ensuite, ce matin à la radio, à la Matinale de 7h, on apprenait que l'Aéroport régional de La Chaux-de-Fonds était dans le viseur de l'OFAC. Nous demandons alors au Conseil communal que se passe-t-il à ARESA ? Comme ça a été mentionné ce matin lors de l'interview, Madame Morel a dit qu'on aurait des explications ce soir au Conseil général.

On a donc deux-trois questions à vous poser et qui sont toutes dans d'interpellation. Merci pour vos réponses et votre attention.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. À deux reprises déjà, ArcInfo informe la population sur ARESA en mandatant sa cellule d'enquête – comme ils l'appellent – soit Annabelle Bourquin et Sandy Terol. Leurs sources d'information proviennent essentiellement de personnes qui vivent mal le changement de Direction à l'Aéroport des Eplatures.

Voici deux ans que le changement est intervenu mais certains ne l'acceptent toujours pas. Ceux-ci ne veulent pas se résoudre à l'évolution du contexte aéroportuaire, en particulier quant au subventionnement des aéroports régionaux, et confondent leurs propres intérêts avec ceux de l'Aéroport et de la majorité des parties prenantes et leur attitude complique singulièrement la gestion d'ARESA. Il faut sans cesse rassurer les collaborateurs qui se demandent si effectivement l'OFAC, donc l'Office fédéral de l'aviation civile, va cesser le subventionnement d'ARESA.

Depuis 2015, l'OFAC demande des économies aux aéroports régionaux, sans toutefois en acter clairement les contours en terme de montants et de délais de mise en œuvre pour passer à l'acte. Pour exemple, la subvention 2019 a été versée à ARESA en début janvier 2020. ARESA a donc fonctionné toute l'année sans garantie budgétaire, ce qui n'est pas rassurant pour le personnel. Vous comprendrez que, dans ce contexte, certains collaborateurs nous quittent, inquiets pour leur avenir professionnel. Aussi, à fin décembre, la responsable administrative et financière ainsi qu'un contrôleur aérien ont donné leur démission. Ce matin vous entendiez qu'il y en avait deux mais en fait c'est un.

En début d'année 2019, pour pallier au manque de contrôleurs aériens, ARESA a proposé trois candidats à Skyguide pour suivre la formation à Dübendorf. Malheureusement, peu de candidats sont retenus et un seul candidat suit aujourd'hui cette formation pour ARESA. Il rejoindra l'équipe en juin mais ne sera pas autonome avant le mois de septembre. Avec son arrivée, la situation des contrôleurs aériens devait se détendre mais, avec le départ de l'un d'entre eux, la situation redevenait problématique.

Dès lors, le Conseil d'administration, composé de Messieurs Karakash, De La Reussille, Dubois, Huguenin-Elie, Müller, ancien directeur de l'OFAC, Tullii, Chef de l'économie, et de moi-même, a décidé de réaffecter M. Boichat, directeur actuel et dont les compétences techniques sont rares et importantes, au contrôle aérien tout en le maintenant Chef aéroportuaire. Ceci répond aux exigences de l'OFAC. Le recrutement d'un directeur avec un profil de gestionnaire, marketing et finance est en cours de finalisation, profil plus en adéquation dans ce rôle pour faire face aux défis futurs. De plus, le recrutement de jeunes qui souhaitent devenir contrôleurs aériens va redémarrer ce mois.

Voilà donc les explications relatives au personnel.

En ce qui concerne les rumeurs de fermeture de l'Aéroport, celles-ci créent de gros soucis à Croisitour et VT vacances car des clients veulent annuler leurs réservations. Il faut donc dépenser beaucoup d'énergie pour rassurer les clients. À ce jour, le niveau de réservation pour les destinations de Pula, de la Corse et de l'île d'Elbe n'a jamais été aussi élevé à cette même période. Les vols reprennent à partir d'avril, mais que n'avons-nous pas pu lire ! Que l'avion de M. Dadoucha de SFS ne sera pas homologué... Qu'il ne pourra pas poser ou décoller suivant la température du jour...

Comme vous pouvez le constater, les vols ont repris fin août 2019 jusqu'en automne. Cela a été compliqué de trouver une solution de remplacement, car Air-Glacières a arrêté ses vols subitement sans annonces préalables. Avec l'énergie de personnes très motivées, nous avons réussi à reprendre cette activité, nécessaire à l'équilibre financier d'ARESA. Cet avion sert aussi aux directeurs d'entreprises ou aux chercheurs qui viennent dans nos sites de production. C'est également un outil utile au développement économique de tout l'Arc jurassien.

Bonne nouvelle – une nouveauté ! – durant trois jours, l'avion de SFS fera la navette entre La Chaux-de-Fonds et Bâle durant le salon de la sous-traitance TWS et Baselworld. Si la demande est forte, le nombre de vols pourra être augmenté.

Aero Group, qui est un atelier de maintenance, vient de recevoir sa licence pour l'entretien des avions à turbines. Cette nouvelle activité a nécessité de gros investissements mais cette entreprise croit en l'avenir de l'Aéroport des Eplatures.

Quant à l'OFAC, les discussions sont en cours. Chaque aéroport doit faire des propositions d'économie jusqu'au 31 janvier 2020, ce qu'ARESA a fait. Les négociations se poursuivent mais il n'a jamais été question de fermeture de l'Aéroport des Eplatures.

Autre élément extrêmement positif, le Terminal est en cours de rénovation – des investissements supérieurs au million de francs sont consentis – et il est prévu que tout soit prêt ce printemps pour la reprise des vols commerciaux. La délivrance du permis de construire a pris plus de temps que prévu mais l'inauguration devrait être possible cet été. Pour rassurer tout le monde, je convie la presse à venir voir sur place l'état du chantier, découvrir les plans de rénovation et monter dans l'avion de SFS.

Voilà, j'espère avoir rassuré les Conseillers généraux et les médias. ARESA est une chance pour notre région et j'y consacre beaucoup de temps avec mes collègues du Conseil d'administration. Tous croient en l'avenir de cet Aéroport.

J'espère vous avoir convaincu les sceptiques et les médias régionaux de notre ferme volonté de réussir. Quant aux questions que vous avez posées, l'Aéroport n'est pas du tout fermé quelques jours par semaine. On est en train d'établir un plan et il se peut qu'on ferme un jour, mais les

calculs ne sont pas définitifs jusqu'à l'arrivée du contrôleur aérien qu'on attend et qui est en formation.

Les fermetures dont on a parlé à Noël c'est le 25 décembre et le 2 janvier uniquement et on parle de fermeture de toute la période de Noël, donc pour les gens ont pris congé ces jours-là, c'est tout, et en plus il ne faisait pas beau.

Le statut de l'Aéroport en danger ? Pas du tout. D'importants roulement de personnel ? Là, je crois que je vous ai expliqué ce qu'il en était.

Il me semble donc que j'ai répondu à toutes vos questions. J'entends vraiment de fausses rumeurs ; il faut vous renseigner. C'est inexact. Cet Aéroport connaît quelques soucis de personnel de contrôleur aérien car c'est extrêmement difficile de trouver ces personnes car l'exigence de Skyguide est énorme et quand on envoie trois-quatre candidats souvent ils n'en sélectionnent qu'un seul. C'est donc une vraie problématique mais, à part notre personnel, nous avons aussi deux auxiliaires qui travaillent et qui complètent l'équipe pour justement palier aux difficultés de personnel.

Voilà, j'espère que tout le monde est rassuré et pourra venir visiter le nouvel Aéroport qui sera terminé très prochainement, je l'espère.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien, merci. Est-ce que les interpellateurs sont satisfaits ?

M. Thierry Brechbühler, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Moyennement.

Mme Marina Schneeberger, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Moi aussi plutôt moyennement. J'aimerais bien y croire...

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je vous remercie. On se trouve encore devant une dernière urgence déposée par les groupes PS, POP, PDC et Verts.

Interpellation urgente interpartis – Perte sèche pour l'emploi

Nous apprenions dans la presse la semaine passée, le choix de TAG Heuer de transférer 67 postes de travail en terre vaudoise et, bien que nous ayons pu lire ou entendre la position du Conseil d'État sur cette triste nouvelle dans la presse, la Ville de La Chaux-de-Fonds est restée plutôt... discrète.

Le Conseil communal, peut-il nous apporter quelques précisions sur le déroulement de cette affaire ?

À savoir ;

- *Depuis quand le Conseil communal est-il au courant de la perte de ces 67 emplois pour notre Ville ?*
- *Quelles propositions ont été faites pour préserver ces emplois à La Chaux-de-Fonds ?*
- *Quels contacts ont été pris avant et après le choix de TAG Heuer ?*
- *Y a-t-il d'autres entreprises qui entretiennent les mêmes réflexions que TAG Heuer ?*
- *Quelle mesure compte prendre le Conseil communal pour éviter que d'autres entreprises suivent le même chemin ?*

Pour le groupe PS : Michael Othenin-Girard

Pour le groupe POP : Julien Gressot

Pour le groupe PDC : Blaise Fivaz

Pour le groupe des Verts : Monique Erard

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il s'agit là d'évoquer donc la triste information qui a été diffusée par la presse concernant les 67 postes déplacés par TAG Heuer.

Finale­ment, le mal est fait – pourrait-on dire – mais l'urgence est qu'on est questionnés. On est Conseiller général et il y a des questions qui se posent. Il y a des discussions là-autour, on trouverait donc légitime d'avoir des réponses, maintenant ici, à chaud, sur la manière dont les choses se sont passées et le rôle qu'a joué le Conseil communal.

Voilà, ça paraît donc nécessaire qu'on puisse en parler encore ce soir. Ça ne devrait pas prendre très très long.

Je vous remercie d'avance.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Puisque l'urgence n'est pas combattue, je vous redonne la parole.

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour préserver les emplois à La Chaux-de-Fonds, il est nécessaire de garder un lien fort et étroit avec nos entreprises, nos artisans et nos commerçants. C'est d'ailleurs un des éléments du New Deal Neuchâtelois qui, certes, incite les entreprises à recruter davantage dans le bassin des demandeurs d'emploi neuchâtelois, mais cela va bien au-delà de ça. C'est aussi la volonté de renforcer les échanges avec les employeurs dans la durée et de manière régulière et avoir des contacts

privilegiés qui permettent de créer des relations de confiance et qui ne doivent pas se limiter aux seules situations de crise.

Notre Conseil communal et ses services, qui ont aussi un rôle de relais, de facilitateurs, dans les problématiques que rencontrent nos entreprises ou dans les projets qu'elles souhaitent mettre en place, ne doivent pas limiter le dialogue à la conjoncture ou la bonne marche des affaires, il doit aussi être axé sur la pérennité des emplois, la formation ou la réinsertion.

Maintenant, savoir si notre Service de l'économie est à même d'offrir cette disponibilité et cette proximité, avec... aucun collaborateur, je continue de m'interroger et je suis inquiet.

Je remercie d'avance le Conseil communal pour les réponses données aux questions posées dans l'interpellation, que je me permets simplement de reprendre ici : Depuis quand le Conseil communal est-il au courant de la perte de ces 67 emplois pour notre Ville ? Quelles propositions ont été faites pour préserver ces emplois à La Chaux-de-Fonds ? Quels contacts ont été pris avant et après le choix de TAG Heuer ? Y a-t-il d'autres entreprises qui entretiennent les mêmes réflexions ? Quelle mesure compte prendre le Conseil communal pour éviter que d'autres entreprises suivent le même chemin ?

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les contacts que j'ai eus avec TAG Heuer étaient à la Foire de Bâle et lors du 10^e anniversaire de l'UNESCO au mois de juin et ils m'ont parlé de leurs problèmes de recrutement pour ce type de collaborateurs. Ces collaborateurs spécialisés ne souhaitent pas venir s'installer à La Chaux-de-Fonds parce que ce sont souvent des collaborateurs qui viennent même de l'étranger et qui veulent donc habiter proche de l'Aéroport de Cointrin, pour que, quand ils ont quelques jours, ils puissent prendre l'avion et retourner dans leur famille.

Ils ont d'abord négocié du télétravail. Ils se disaient qu'ils pouvaient faire quelques jours à La Chaux-de-Fonds et quelques jours près de leur lieu d'habitation, mais finalement ces gens ne sont quand même pas satisfaits. L'argument souvent donné est aussi que ces personnes spécialisées qui viennent travailler sur le site sont souvent des Messieurs et leurs épouses ne veulent pas venir travailler à La Chaux-de-Fonds. Elles veulent rester dans la région lémanique, ils ont donc finalement dû accepter, pour leur développement, d'avoir ces gens qui restent là-bas et ils ont quand même déjà un site là-bas qui existe. En fait, ce n'était pas du tout une volonté de TAG Heuer mais un problème de recrutement et de gens qui ne veulent pas venir s'établir à La Chaux-de-Fonds, donc que faire à part entendre ce que les entreprises nous disent ? Et en même temps, elles en sont aussi désolées car ce n'est pas ça qu'elles souhaitent,

mais quand les gens ne veulent pas venir et qu'en même temps vous avez besoin de ces spécialistes, eh bien finalement vous acceptez leurs conditions et c'est ce qui s'est passé dans le cas de TAG Heuer. Il n'y a pas grand-chose d'autre à dire.

Pour d'autres entreprises ? Non, je ne crois pas. Je n'ai en tout cas pas été informée de ce genre de choses ou de délocalisations mais, dans le cas de TAG Heuer, cette décision est typiquement due au fait que ce sont des professions très spécialisées et difficiles à trouver dans la région. En même temps, c'est extrêmement difficile d'intervenir dans ce genre de décision au sein d'une entreprise. Vous imaginez le Conseil communal arriver dans une entreprise et dire : "Mais dites donc, attention, qu'est-ce que vous êtes en train de faire ? Ne délocalisez pas, gardez vos collaborateurs !" Oui, on pourrait le faire, mais en même temps, ils sont quand même libres dans leurs décisions. Ils font des calculs de rentabilité, de difficulté de recrutement et ils n'ont absolument pas l'intention de délocaliser leur site de production mais c'est pour des métiers très particuliers que ça s'est produit et, à Bâle déjà, ils nous en parlaient et ça leur créait des soucis.

Finalement, ça s'est malheureusement passé mais, en même temps, vous avez lu dans le journal qu'il y avait une grande partie de ces collaborateurs qui n'étaient pas domiciliés à La Chaux-de-Fonds.

Voilà ce que je peux vous en dire ce soir.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Est-ce l'interpellateur est satisfait ?

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je crois que c'est dommage.

J'entends bien qu'on n'a pas la maîtrise sur les entreprises et qu'on n'est pas dans les bureaux où la stratégie se décide mais je reste néanmoins dubitatif, pas sur les efforts qui sont faits par le Conseil communal, mais sur les disponibilités et le temps nécessaire pour rencontrer l'ensemble des acteurs économiques de la Ville de La Chaux-de-Fonds, avec toujours un service qui n'est doté d'aucun collaborateur.

Donc, certes que la directrice du Service de l'économie peut, au-delà de ses rencontres, évoquer les thématiques de l'emploi mais ce n'est pas lors de ses rencontres à Baselworld et compagnie que c'est le meilleur terrain de jeu. Je reste convaincu qu'il serait tout à fait pertinent d'avoir des rencontres beaucoup plus privilégiées.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Vous aurez bientôt votre rapport ! Vous l'aurez, mais il faudra aussi valider des dépenses, on est bien d'accord.

Mais je ne suis pas d'accord que vous disiez qu'il n'y a pas de personnel au Service de l'économie Il y en a, simplement ils ne sont pas noté dans la rubrique, mais le rapport vous allez l'avoir, je vous le garantis.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Le projet de résolution sur le projet éolien du Crêt-Meuron sera traité lors d'une prochaine séance. D'autre part, vu l'heure tardive, je vous propose de reporter évidemment tout le reste à la prochaine séance du 5 mars prochain.

Je regrette un petit peu le ton et l'agressivité qu'il y a eus dans cette séance, ça me touche un peu. Je suis peut-être trop sensible pour être une bonne présidente, désolée.

Je vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers et prenez bien garde à la neige.

Séance levée à 22h30

La présidente :
Monique Gagnebin

La secrétaire :
Françoise Jeandroz

La secrétaire-rédactrice :
Eliana Merola